

POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 181, DÉCEMBRE 2014

Élections : la FSU, force incontournable

Éducation prioritaire : carte de réduction

Dépasser
le handicap !



Votre vocation est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.



Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, **la GMF, 1^{er} assureur des agents des services publics**, en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

10 % DE RÉDUCTION⁽¹⁾
SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

ET EN + POUR LES MOINS DE 30 ANS

JUSQU'À 100 € OFFERTS⁽²⁾
50€ SUR VOTRE ASSURANCE AUTO ET 50€ SUR VOTRE ASSURANCE SANTÉ

Renseignez-vous au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé) ou sur **www.gmf.fr**

⁽¹⁾ Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{re} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2014.

⁽²⁾ Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{re} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant-âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2014.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

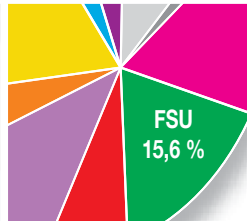
Les contrats complémentaire santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 323 562 678
Siège social : 11, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon - 75014 Paris. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



17
Dépasser
le handicap !

5
Sécurité sociale
Un budget étriqué



6
Élection
fonction publique
Les résultats



10
Réforme territoriale
Le grand
chambardement



13
Égalité filles-garçons
Le bon plan ?



15
Éducation prioritaire
À l'étroit
dans sa carte

24
C'est demain
Rosetta, et au-delà...



28
Internet
sans foi ni lois ?



30
Rencontre
avec
Jiri Menzel

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Monique Daune,
Claire Guéville,
Emmanuel Guichardaz,
Vincent Martinez,
Jacques Mucchielli.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
CADIEU/NAJA
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



ÉDITO

Un vote qui invite à penser l'avenir !

Les agents de la Fonction publique se sont prononcés. Ces élections auraient dû être un rendez-vous important puisque 5 millions d'agents votaient en même temps. Soit 20 % des salariés. Mais le gouvernement n'en a pas créé les conditions. Et nous regrettons le faible taux de participation : un électeur sur deux seulement a voté. La FSU a pour sa part, fait une réelle campagne. Ses équipes militantes se sont dépensées sans compter. Les résultats, qui ne sont pas totalement stabilisés au moment où nous écrivons ce journal, ne présenteront pas de grands bouleversements dans les rapports de force entre les organisations syndicales mais des bougers significatifs qui seront à analyser...

La FSU conserve sa deuxième place à la Fonction publique de l'État. Elle reste première à l'Éducation et à l'Agriculture, progresse à la Culture, à la Caisse des dépôts et Consignation ou encore au ministère des Affaires étrangères, se maintient à la Justice...

Il n'est pas question dans le même temps de masquer les baisses notamment dans certains secteurs comme celui de l'Éducation ou encore les résultats obtenus à la territoriale. Il s'agit maintenant de tout analyser, les effets du contexte comme la réalité de notre syndicalisme.

Mais la FSU reste une force incontournable. C'est une bonne nouvelle pour les agents, la Fonction publique et aussi pour le mouvement syndical... Dans la période difficile, les salariés ont besoin de forces syndicales combatives, exigeantes, porteuses de projets ambitieux qui donnent réalité aux valeurs de justice, d'égalité et de solidarité.

À l'aube d'une nouvelle année, la FSU reste déterminée à mener, avec les personnels, et en recherchant l'unité, les débats et actions nécessaires pour peser pour la Fonction publique et pour ses agents. Très bonne année 2015 à toutes et à tous !



Bernadette Groison

Ebola, vers une crise économique

L'épidémie mortelle d'Ebola a particulièrement touché certains des pays les plus pauvres d'Afrique: la Guinée Conakry, la Sierra Leone, le Libéria et le Nigéria, les amenant à prendre des dispositions extrêmes (fermeture de frontières, contrôle systématique des voyageurs, etc.) pour éviter toute contamination supplémentaire. Si ces mesures sont compréhensibles, elles sont parfois controversées. Elles soulèvent à plus longue échéance la question de leur impact sur l'économie des pays concernés. En effet, la situation sanitaire va nécessiter d'importants besoins de financement tandis que la croissance économique est d'ores et déjà ralentie. Ainsi, les secteurs « extractif » ou de l'agro-alimentaire ont suspendu leurs activités, les personnels étant évacués; le secteur touristique est aussi atteint de plein fouet. De même, l'importation de produits alimentaires venant de ces pays « contaminés » a souvent été stoppée. Ces conséquences pourraient donc contribuer à accentuer les déséquilibres budgétaires dans des économies particulièrement fragiles, au risque de voir la pauvreté s'étendre à nouveau.

Contre l'austérité Italie et Belgique mobilisées

L'actualité en Italie et en Belgique est marquée en décembre par deux mouvements de grève générale contre les politiques d'austérité et libérales menées par les deux gouvernements.

En Italie, le mot d'ordre de grève dans les secteurs public et privé a été lancé pour le 5 décembre par la principale confédération syndicale italienne (CGIL) pour protester contre le projet de budget 2015 mais aussi contre le « Jobs Act » de Matteo Renzi qui prévoit de faciliter les licenciements et de réduire les droits et protections des salariés dans les premières années de leur contrat d'embauche. Cette mobilisation a fait suite aux manifestations des 25 octobre et 14 novembre qui avaient déjà rassemblé des centaines de milliers de personnes contre le « Jobs Act » et celle des fonctionnaires qui dénonçaient le 8 novembre le gel de leurs salaires depuis six années.



En Belgique, c'est l'ensemble des syndicats qui appelle, avec le soutien de nombreux mouvements sociaux, à un programme de grèves contre les mesures d'austérité du gouvernement nouvellement installé. Ce programme a démarré par la mobilisation du 24 novembre dans 4 provinces qui a connu un succès impressionnant, avec l'arrêt de la majorité des entreprises et des magasins. Il s'est poursuivi par la grève générale nationale du 15 décembre. Pour marquer leur solidarité au

combat des syndicats belges contre une austérité directement inspirée des mesures de « gouvernance économique » de l'Union Européenne, de nombreuses organisations syndicales (dont la FSU) et mouvements sociaux d'autres pays ont envoyé des messages de soutien.

Une convergence a eu lieu contre le traité transatlantique et les politiques d'austérité lors du conseil européen à Bruxelles le 19 décembre. ♦

Monique Daune

Zalie Mansoibou, « Une augmentation immédiate des minimas sociaux »

C'EST L'ACTU

Vous avez organisé, avec trois autres associations de chômeurs (AC, APEIS et CGT Privés d'emploi) une manifestation des chômeurs le 6 décembre. Quelles sont vos revendications ?

Nous nous élevons contre le fonctionnement général de Pôle emploi, et contre un certain nombre de conséquences de la nouvelle convention Unédic. Nous protestons également contre les procédures expérimentales de contrôle des chômeurs, qui les stigmatisent et les culpabilisent. Ils ont le sentiment d'être menés en bateau: ils doivent revenir plusieurs fois pour justifier de leur situation, il y a des erreurs, des indus... cela entraîne une perte de confiance de part et d'autre.

Que revendiquez-vous pour remédier à cette situation ?

Il faudrait que ce qui relève du contrôle retourne sous la tutelle de l'État et des DIRECCTE, et que ce qui relève de l'accompagnement des demandeurs d'emploi soit l'unique mission du service public de l'emploi. Il faut d'ailleurs donner à ce dernier les moyens de fonctionner: les agents peuvent avoir

300 dossiers à gérer, ils sont aussi touchés par la précarité, et ne peuvent pas apporter de réponse à tous.

Quelles sont vos autres demandes ?

Notre mouvement a d'abord pour objet de leur permettre d'exprimer leurs revendications! Les chômeurs ne sont pas suffisamment représentés dans les instances qui les concernent, ne serait-ce qu'au conseil d'administration de Pôle Emploi. Initialement, nous revendiquions une prime dite « de Noël », car il est important, à cette période de l'année, que les chômeurs et précaires ne sentent pas exclus. Mais plus généralement, nous demandons une augmentation immédiate des minimas sociaux, préalable d'urgence à leur refonte totale. Parce que, malheureusement, avec les politiques menées actuellement, le chômage n'est pas encore près de baisser, ni la précarité de reculer...



Zalie Mansoibou, porte-parole du MNCP (Mouvement national des chômeurs et précaires).

Propos recueillis par Emmanuel Guichardaz

Sécurité sociale

Un budget étriqué



La FSU continue de dénoncer cette remise en cause du principe d'universalité des allocations familiales.

Le budget de la Sécurité sociale pour 2015 a été définitivement adopté le 2 décembre. Il confirme les économies programmées sur la santé et la famille.

La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2015 est désormais actée par l'Assemblée nationale. Sur les 21 Mds d'euros d'économies imposées en 2015 pour financer le « Pacte de responsabilité » tout en réduisant les dé-

ficits, l'assurance-maladie contribue toujours à hauteur de 3,2 Mds d'euros, les députés n'ayant heureusement pas retenu la proposition des sénateurs d'augmenter ces économies d'1 Md d'euros. Cela se traduira néanmoins par la

plus faible croissance des dépenses de santé (+2,1 %) depuis la création de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie). Les économies porteront principalement sur les médicaments avec notamment une mise à contribution temporaire des laboratoires quand le coût de nouveaux traitements contre l'hépatite C dépasse un certain plafond, le développement de la chirurgie ambulatoire, l'amélioration de l'efficacité des dépenses des hôpitaux et les restrictions sur les actes médicaux jugés « non pertinents ».

Les députés ont conservé la taxation accrue des retraites chapeaux supérieures à 300384 € que les sénateurs avaient proposée. Mais ils ont rétabli la modulation des allocations familiales qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} juillet : elle devrait concerner environ 600 000 ménages (près de 10 % des familles). Concrète-

IVG : un droit fondamental

Il y a bientôt 40 ans, la loi Veil dépenalisait l'avortement en France après des années de luttes féministes et des débats passionnés à l'Assemblée nationale. Le droit à l'IVG participe de l'émancipation des femmes en leur permettant de disposer librement de leur corps, de ne pas soumettre leur santé, leur vie, leur carrière à une maternité non désirée. Malgré plusieurs avancées législatives depuis 1975, ce droit est mis à mal par les choix budgétaires qui fragilisent le service public hospitalier et aboutissent à la fermeture de centres. En France, en Espagne... les tenants de l'ordre moral tentent de le remettre en cause, et la vigilance s'impose partout. La résolution des députés qui a réaffirmé le 26 novembre le droit à l'IVG était donc nécessaire. Mais notre système de santé publique doit recevoir des moyens suffisants pour que ce droit soit effectif pour toutes les femmes et sur l'ensemble du territoire.

ment, un ménage verra le montant de ses allocations divisé par deux si ses revenus mensuels combinés dépassent 6 000 euros, et par quatre au-delà de 8 000 euros. La FSU continue de dénoncer cette remise en cause du principe d'universalité des allocations familiales. Les plafonds étant fixés par décret, ils pourraient être abaissés à tout moment pour permettre de réaliser de nouvelles économies. Or, des études montrent que les prestations pour les pauvres finissent toujours par devenir de « pauvres prestations ». ♦

Monique Daune

Violences faites aux Femmes

Depuis 1960, le 25 novembre est le jour choisi par les Nations Unies pour célébrer la Journée Internationale pour l'Élimination de la Violence contre les Femmes. C'est l'occasion pour les organisations humanitaires et les femmes du monde entier d'attirer l'attention de l'opinion publique sur les violences perpétrées quotidiennement à l'encontre des femmes, que ce soit dans l'intimité de la sphère familiale ou dans les lieux publics, voire dans les entreprises. En France, plus de 216 000 femmes sont victimes chaque année de violences commises par leur partenaire. Seulement 10 % des femmes victimes de viols ou de tentatives de viol déposent plainte. Le gouvernement a annoncé dans son programme 2014-16 sa volonté d'organiser « l'action publique pour qu'aucune violence déclarée ne reste sans réponse ». Mais où est l'ambition avec seulement 66 millions d'euros mobilisés sur trois ans ?

La FSU dans la Territoriale

Avec un taux de participation de 54,5 %, les agents de la territoriale ont moins voté qu'en 2008 (59,1 %). Une « baisse inquiétante » selon la FSU qui présentait des listes aux Comités techniques dans un scrutin où se jouait la représentativité syndicale pour l'attribution des sièges au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT).

Largement en tête, la CGT obtient 29,5 %, suivie de la CFDT 22,3 %, de FO 17,7 % et de l'UNSA 8,2 %. Solidaires, (3,53 %) et la FSU (3,3 % ; +0,2 point) ne dépassent pas le seuil fatidique des 5 % nécessaires pour décrocher un siège au CSFPT. La CFTC (3,49 %), en baisse de 1,2 point perd son siège.

La FSU réalise parfois de bons scores dans de nombreuses collectivités (Bouches du Rhône, Réunion, Charente, Tarn-et-Garonne, Val-de-Marne, Puy de Dôme, Seine-St-Denis...) et arrive en tête dans les conseils régionaux du Limousin (47,16 %) et de PACA (45,20 %) et dans les conseils généraux de l'Aude (54,95 %), du Cher (48,41 %) de l'Eure et Loir (30,78 %), d'Indre et Loire (51,53 %), du Vaucluse (44,66 %), de la Haute-Vienne (63,90 %) ou encore du Territoire de Belfort (60,13 % avec la CGT)*.

*Résultats provisoires.

FP hospitalière

Dans la Fonction publique hospitalière, la participation aux élections professionnelle s'établit 50,1 %. Malgré une légère baisse (-1,5 %) la CGT conserve sa première place avec 32,1 % des voix. Derrière, viennent la CFDT (24,8 % ; +0,4), FO (23,8 % ; +1,0) et Solidaires (8,5 % ; -0,4).

La FSU, l'UNSA, la CFTC, la CGC, FA FP et FGAF obtiennent moins de 5 % et ne sont donc pas considérés comme représentatifs. Ce scrutin intervient alors que des négociations vont s'ouvrir sur la qualité de vie au travail, le parcours professionnel, la carrière et les rémunérations des agents hospitaliers.

Élections Fonction publique

Messages reçus

La FSU reste la première organisation syndicale de l'éducation et de l'agriculture, et la deuxième de la Fonction publique de l'État. Elle conforte sa place au Conseil commun de la Fonction publique.

Pour la première fois, près de 5 millions de personnels des trois fonctions publiques étaient appelés, le 4 décembre dernier, à élire leurs représentants dans les instances locales et nationales, pour un mandat de 4 ans.

Malgré une baisse du nombre de voix dans certains secteurs, elle confirme largement sa première place à l'Éducation nationale et à l'Agriculture. Elle reste également bien implantée dans d'autres ministères, comme à la justice, et progresse même à la Culture, à la Caisse des dépôts et consignations ou encore à l'AEFE. La FSU prend acte de sa baisse de 5 points dans l'Éducation nationale.

La participation, en baisse par

rapport à 2011, reste bien trop faible, et ce malgré l'engagement des équipes militantes sur le terrain dans des conditions parfois difficiles. Au final, et alors que ces élections générales devaient constituer un événement, seul un électeur sur deux a voté!

À l'heure des bilans, des constats s'imposent. Le contexte économique et social qui n'invite pas à la confiance a détourné des élections nombre de personnels. D'autres ont pu être découragés par les modalités de vote (qu'il soit « papier » ou électronique) qui restent à perfectionner. Un engagement plus déterminé de l'administration à tous les niveaux est également nécessaire.

Pour la FSU, les résultats de ces élections interrogent l'ensemble du mouvement syndical, la manière dont il arrive ou non à faire partager ses orientations, et les pratiques syndicales qu'il met en œuvre.

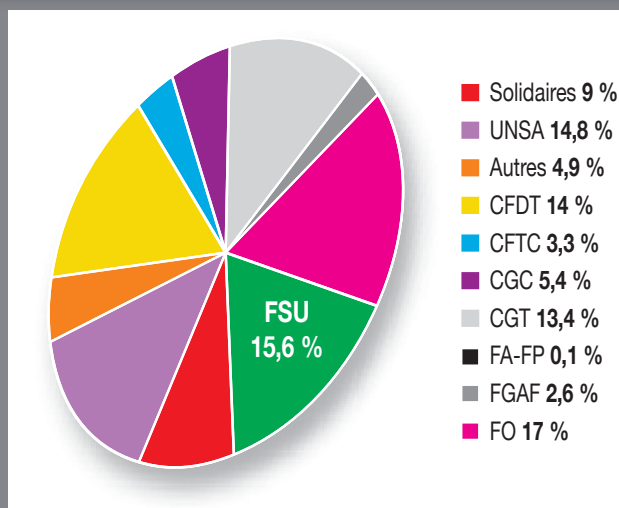
Au-delà des seules organisations syndicales, ces résultats devraient aussi interroger le gouvernement. Il est regrettable que celui-ci n'ait pas notamment suffisamment fait de ces élections professionnelles un grand rendez-vous social pour notre pays. Cela aurait certainement contribué à une plus forte participation. Par ailleurs, en ne répondant pas aux attentes des agents de la Fonction publique, notamment en ce qui concerne les salaires et l'emploi public, il ne les encourage pas à donner corps au dialogue social.

Pour sa part, la FSU continuera avec force, avec tous les personnels, à porter la nécessité des évolutions urgentes à mettre en œuvre pour la Fonction publique et à construire les mobilisations indispensables afin d'obtenir des réponses favorables aux exigences et aux besoins de ses agents. ♦

Clara Chaligny

Les résultats dans la Fonction publique d'État

En recueillant 15,6 % des suffrages des agents de l'État, la FSU reste la deuxième organisation syndicale de la Fonction publique de l'État, malgré un léger recul (-0,2 points). Ce score lui permet de conforter sa présence au Conseil Supérieur de la Fonction publique de l'État (CSFPE) et au Conseil commun de la Fonction publique. Ces deux instances sont consultées sur toutes les questions d'ordre général concernant la Fonction publique. Au sein du CSFPE, où la FSU détient 4 sièges sur 20.

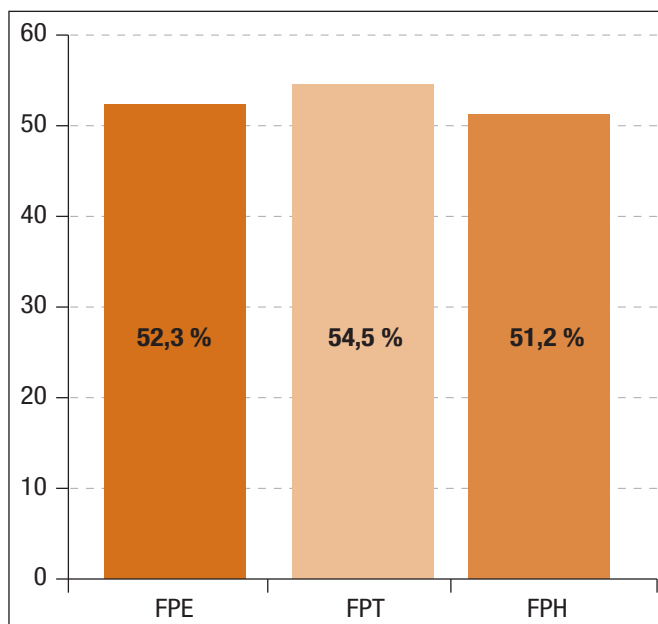


Éducation

Des modalités à repenser

Ce devait être un grand moment de démocratie sociale pour conforter la légitimité d'instances dont le rôle est majeur pour le quotidien de milliers d'agents.

Mais la participation à 52,8 % à ces élections professionnelles n'a pas été à la hauteur de l'enjeu. Dans l'Éducation, les modalités de vote électroniques reconduites pour la deuxième fois, n'ont pas relevé le pari d'une hausse de participation. Avec un taux de 41,7 % au CTM, ce n'est que 3 points de plus qu'en 2011. La complexité de la procédure (création d'un compte électeur sur le portail du ministère à valider sur sa messagerie professionnelle avant d'accéder à l'espace de vote, multiplicité d'identifiants et de mots de passe) s'est régulièrement accompagnée de problèmes techniques qui ont limité le vote. Les critiques portent aussi sur la dématérialisation complète de ces élections quand les agents n'ont reçu qu'une notice de vote papier avec leur identifiant, sans aucune autre information du ministère sur leur lieu de travail. La campagne d'information ne s'est faite que sur les messageries



Taux de participation dans les trois Fonctions publiques. Ce résultat est en baisse de 1,8 point par rapport à 2011.

électroniques professionnelles, alors que celles-ci sont très peu utilisées par les personnels. De même, les kiosques de vote dans les établissements, prévus le 4 décembre n'ont pas conduit à un pic de participation ce jour-là, dans la mesure où ils n'avaient aucun aspect clairement

matérialisé. Le ministère n'a pas tenu ses engagements pour augmenter la participation et les trois points de mieux qui reposent sur l'engagement des équipes militantes sur le terrain. C'est donc la notion de vote sur le lieu de travail, s'appuyant sur une campagne visible pour les personnels qui doit être repensée, ce que la ministre de la Fonction publique pourrait entendre puisqu'elle s'interroge déjà sur le maintien d'un vote dématérialisé. ♦

Agriculture

La FSU a été confirmée comme première organisation syndicale, avec près de 35 % des voix et 5 sièges au comité technique ministériel.

Au Comité Technique National de l'Enseignement Agricole (CTNEA), le SNETAP-FSU recueille plus de 44 % des suffrages, et conserve, de loin, sa première place et ses 6 sièges.

Dans plusieurs régions (Pays de Loire, Midi-Pyrénées ou La Réunion) ou pour certaines catégories (Assistants Ingénieurs, Ingénieurs de Recherche...), les listes étaient communes avec la CGT qui cependant perd son siège au CTNEA.

Caisse des dépôts, la FSU en hausse !

En passant de 7,56 % des voix au Comité technique national (CTN) en 2011 à 8,58 % en 2014, le syndicat de la FSU à la Caisse des dépôts et consignations (SNUP) confirme sa représentativité et prend la quatrième position. Les 5 syndicats représentatifs à la Caisse des dépôts et consignations sont désormais l'UNSA, la CFDT, la CGT, le SNUP-FSU et la CGC. Aux Commissions administratives paritaires (CAP), le SNUP dépasse la barre des 10 % et obtient, pour la première fois pour les fonctionnaires de l'Établissement Public, des élus.

Après le ministère de l'Éducation nationale (35,5 %), la FSU obtient ses meilleurs scores au ministère des Affaires étrangères où elle recueille 29,6 % des suffrages (+5,5 points) et au ministère de l'Agriculture (23,5 %). Elle progresse de 2 % dans la Culture et se maintient dans la Justice. La FSU confirme aussi son implantation dans les ministères de la Jeunesse et des Sport et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle progresse à la Caisse des dépôts.

(%)	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FGAF	FO	FSU	Solidaires	UNSA
Ministères									
Affaires étrangères	26,0	6,2	-	5,4	1,8	3,6	29,6	3,1	21,4
Agriculture	12,0	1,1	1,9	10,7	-	19,7	23,5	8,4	16,0
Culture	17,6	3,7	2,4	37,7	1,6	5,2	10,0	16,3	5,5
Éducation nationale	8,9	0,5	0,7	5,5	5,5	13,6	35,5	5,2	21,9
Enseignement supérieur	15,4	3,8	2,5	18,5	2,0	7,4	13,7	7,2	10,2
Sport	17,9	-	-	7,2	-	5,8	16,8	-	52,3
Travail	19,4	2,7	-	26,2	-	10,8	10,1	13,0	17,8
Total Ministères	12,0	2,0	5,6	12,0	3,0	17,7	18,4	7,7	17,2

CTM, la FSU reste première

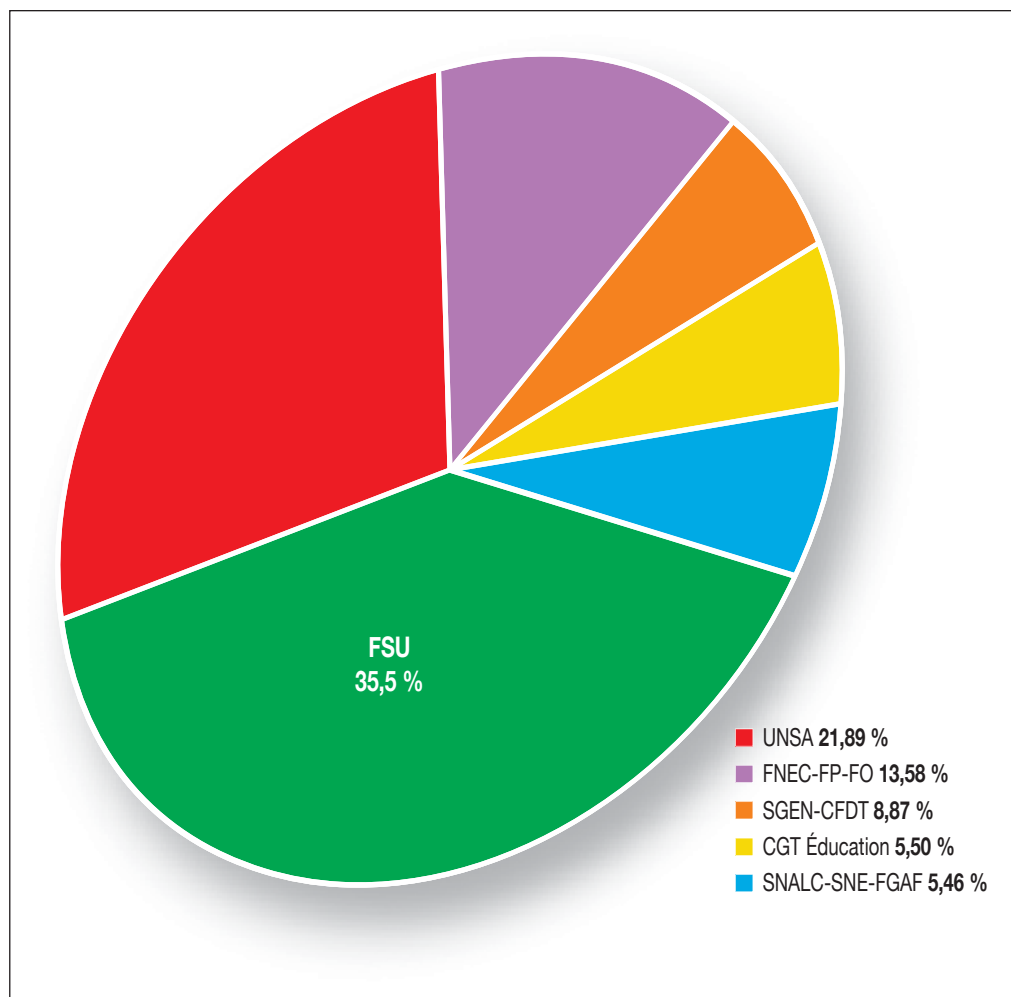
Avec 35,5 % des voix au Comité technique ministériel de l'Éducation Nationale, la FSU reste la première organisation. Elle détient ainsi 6 sièges contre 4 pour l'UNSA, 2 pour FO. La CGT, le SNALC et la CFDT se partagent les 3 sièges restants. Faute d'avoir recueilli un nombre de suffrages suffisants, les organisations SUD, FAEN, SCENRAC ne peuvent siéger dans cette instance chargée notamment de traiter des questions relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs et des emplois, aux règles statutaires, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation ou encore à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

Personnels administratifs

Le SNASUB-FSU confirme et renforce ses positions. Le SNASUB-FSU reste de loin la deuxième force syndicale chez les personnels administratifs. Il progresse de 0,17 point pour atteindre 24,38% des voix et reconduit ses huit sièges dans les CAPN des AAE, des SAENES et des Adjaenes. Il renforce également ses positions dans les académies en obtenant des sièges supplémentaires dans les CAPA, et est, avec les autres syndicats de la FSU, majoritaire chez les non-titulaires.

La FSU dans l'Éducation

Ses syndicats en bonne position



Dans l'éducation, les personnels étaient appelés à élire leurs représentants dans les commissions administratives paritaires qui traitent de toutes les situations individuelles ou collectives des agents titulaires.

Les enseignant-es des écoles ont à nouveau placé le SNUipp-FSU largement en tête dans le premier degré. Avec près de 66 000 voix, malgré une baisse de 4 points par rapport à 2011, il reste majoritaire avec près de 20 points de plus que la deuxième organisation syndicale. Il obtient 6 sièges sur 10 à la CAPN. Avec plus de

44 % des voix exprimées lors du vote dans les CAP des personnels relevant de son champ de syndicalisation, le SNES-FSU reste également largement en tête et devance de plus de 30 points la deuxième organisation, et ce malgré une baisse de ses résultats. À la CAPN des agrégés, il occupe 6 sièges sur 10 et à celle des certifiés, 10 sièges sur 19.

De son côté, le SNEP reste largement plébiscité par les enseignant-es d'EPS. Alors que le ministère vient d'augmenter de 7 à 9 le nombre de commissaires paritaires à la CAPN

pour y introduire du pluralisme, le SNEP obtient 8 sièges sur 9. Chez les professeurs de lycées professionnels où le taux de participation a été fortement en hausse (+6,36 points), le SNUEP-FSU conforte sa 3^e place en augmentant de 0,6 point. Les inspecteurs de l'éducation nationale ont également confirmé la seconde place au SNPI-FSU. Chez les infirmier-es scolaires et les assistant-es sociaux, la FSU reste largement majoritaire, avec le SNICS-FSU qui reste premier tout comme le SNUAS-FP-FSU. ♦

Rapport OCDE

Un panorama social de crise

Le rapport « Panorama de la société » fournit tous les deux dans des données quantitatives sur le bien-être social dans les pays membres de l'OCDE. L'édition 2014 offre notamment une analyse des retombées de la crise économique qui a éclaté en 2008.

La crise financière de 2007-08 qui a provoqué une crise économique et budgétaire a aussi alimenté une crise sociale avec des taux élevés de chômage et des pertes de revenu qui aggravent la situation sociale dans de nombreux pays de l'OCDE. Quelques 48 millions de personnes sont à la recherche d'un emploi (soit 15 millions de plus qu'en septembre 2007) mais le nombre de celles qui connaissent de graves difficultés financières est nettement supérieur. Avec la crise, les ménages sont contraints de réduire leurs dépenses essentielles, y compris

pris dans le domaine de l'alimentation.

Le rapport indique que les mesures de restriction budgétaire ont des répercussions sur le bien-être actuel et à venir des populations. Il note qu'il est difficile de réduire les

Les ménages sont contraints de réduire leurs dépenses essentielles, y compris dans le domaine de l'alimentation.



© PHOTOFESTIVAL

dépenses liées aux prestations de chômage, à l'aide sociale et aux programmes actifs du marché du travail et que les économies à court terme peuvent engendrer des coûts beaucoup plus importants à l'avenir. Il prévient que les coupes dans les dépenses publiques risquent d'accroître les difficultés des groupes les plus vulnérables et de créer des problèmes pour l'avenir mais qu'il est encore trop tôt pour quantifier les effets à long terme sur l'état de santé des populations. S'il se prononce clairement en faveur d'aides ciblées sur les groupes vulnérables, il reconnaît qu'il faut éviter que les coupes opérées aujourd'hui dans les dépenses de santé n'entraînent une augmentation ultérieure des besoins en matière de soins. ♦

Monique Daune

Prud'hommes, pas d'élections

La réforme de la justice prud'homale vient de mettre fin aux élections des conseillers prud'hommes, au profit d'une simple « désignation » selon la représentativité syndicale et patronale. Les 210 conseils du territoire français où siègent quatre juges, deux du collège salariés et deux pour les employeurs attendront cependant jusqu'au 31 décembre 2017 pour connaître les nouvelles désignations, le mandat des conseillers élus en 2008, ayant été prolongé jusqu'à cette date. Le gouvernement prévoit aussi de raccourcir les délais de jugement qui sont actuellement de plus de quinze mois en moyenne, notamment en instaurant des barèmes d'indemnisation. Une grande partie des organisations syndicales ont dénoncé cette réforme perçue comme un déni de démocratie et conduisant à une justice sociale au rabais.

INSEE 2014

Portrait social de la France

Rendue publique en novembre dernier, l'édition 2014 du « Portrait Social » réalisé par l'Insee offre un large panorama de la situation sociale en France. Le volet relatif au chômage de longue durée montre que la crise a frappé plus durement ceux qui étaient déjà les plus exposés.

Quatre chômeurs sur dix, soit 1,1 million de personnes, étaient en 2013 en situation de chômage de longue durée, c'est-à-dire qu'elles cherchaient un emploi depuis au moins un an. Ce chômage de longue durée a augmenté de

56 % depuis le début de la crise en 2008 et l'évolution de la France en la matière est similaire à celle de l'Union européenne. Les plus fortes augmentations du taux de chômage de longue durée entre 2008 et 2013 sont observées parmi les catégories d'actifs les plus fragiles : ouvriers, employés, jeunes, personnes sans diplôme, parents isolés, habitants des zones urbaines sensibles, immigrés. Et ce sont ces personnes qui ont généralement le plus de mal à sortir du chômage. En 2013, par

exemple, les personnes sans diplôme risquaient deux fois plus de se retrouver en chômage de longue durée que celles avec un niveau au moins égal à bac +2. À niveau de diplôme égal, les jeunes s'avèrent moins touchés que leurs aînés par le chômage de longue durée, mais ils enchaînent plus souvent des contrats courts ou des missions d'intérim avec des périodes de chômage. Au contraire, les seniors sont moins fréquemment au chômage, mais ils éprouvent plus de difficultés



© PHOTOFESTIVAL

À niveau de diplôme égal, les jeunes sont moins touchés par le chômage que leurs aînés.

à en sortir. Les écarts de risque de chômage de longue durée entre les hommes et les femmes se sont par ailleurs réduits durant la crise. ♦

M. D.

Fonction publique

Les fonctionnaires partent en retraite après 60 ans

P principale conséquence des réformes des retraites de ces dernières années, l'âge moyen de départ en retraite dans la Fonction publique dépassait les 60 ans pour la première fois en 2013. Il dépasse même les 62 ans pour les catégories sédentaires.

Avec un âge moyen de départ en retraite de 60,2 ans en 2013, le cap des 60 ans est franchi dans la Fonction publique révèle l'édition 2014 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*. C'est l'une des principales conséquences du relèvement de l'âge légal de départ en retraite, de l'allongement de la durée de cotisation et de l'instauration d'une décote, décidés par les gouvernements qui se sont succédés entre 2003 et 2010.

Ainsi dès 2012, la grande majorité (87 %) des agents la fonction publique territoriale partaient en retraite au-delà de 60 ans. En 2013, c'était aussi vrai à l'État où 78 % des nou-



veaux retraités avaient au moins 60 ans.

L'âge moyen de départ en retraite a augmenté sensiblement entre 2011 et 2013 dans les trois versants de la Fonction publique (FP), passant respectivement de 58,8 ans à 61,1 ans à l'État (FPE), de 58,9 ans à 61,3 ans dans la territoriale (FPT) et de 55,1 ans à 58,1 ans dans l'hospitalière (FPH). Cette hausse assez spectaculaire est un effet de la fin en

2011 de la possibilité offerte aux mères de 3 enfants ayant 15 ans de service actif de partir en retraite sans condition d'âge. Une mesure qui avait conduit de nombreuses fonctionnaires à rapidement faire valoir leurs droits à pension. Après 2012, le rythme d'augmentation de l'âge moyen de départ en retraite oscille entre 1 à 3 mois.

Si la tendance est similaire dans la FPH, les départs se font encore avant 60 ans, essentiellement en raison de la forte présence de catégories dites « actives » en opposition aux « sédentaires ». En raison de la pénibilité du travail, les catégories actives peuvent partir avant 60 ans et bénéficient de validations gratuites de trimestres d'activité. Il y a aujourd'hui 700 000 agents de la FP en catégorie active, dont 70 % dans la FPH estime le rapport annuel. Les sédentaires, qui représentent 86 %

La fonction publique au pain sec ?

Le rapport sur le budget de la Fonction publique, rendu public en novembre dernier, demande à la Fonction publique de faire des économies, notamment en réduisant ses effectifs. Parmi ses 20 propositions figurent le rétablissement de la journée de carence, le renforcement des contrôles des arrêts maladies ou encore l'assouplissement de la réglementation relative aux départs volontaires. Le rapport estime que les départs en retraite de ces prochaines années constituent une « opportunité démographique » pour réduire le nombre d'agents et propose une exonération totale ou partielle de la baisse des dotations globales de fonctionnement aux collectivités pour les inciter à « stabiliser » les effectifs.

des effectifs de la FP, prennent désormais leur retraite au-delà de 62 ans, comme dans le privé. ♦

Vincent Martinez

Budget 2015

Les collectivités locales paient le prix fort

La dotation globale de fonctionnement (DGF) que l'État verse aux collectivités territoriales va baisser de 3,7 milliards d'euros en 2015.

Corollaire du plan d'économies de 50 milliards décidé par Matignon, ce scénario inquiète au plus haut point les collectivités. S'appuyant sur un rapport de la cour des comptes qui souligne une hausse de 3,2 %

des dépenses de fonctionnement des collectivités, le gouvernement accuse les collectivités locales de « ne pas assez maîtriser [leurs] dépenses de personnels », alors même que ces dépenses sont essentiellement imputables à des décisions de l'État comme la revalorisation indiciaire des fonctionnaires de catégorie C, nombreux dans les collectivi-

tés. Un « scénario catastrophe » prédit l'Association des maires de France (AMF) qui sait que 57 % de la DGF est absorbée par les communes.

D'autant que ce véritable plan d'austérité entamé en 2013 va s'étaler jusqu'en 2017. « Cela représentera une ponction de 28 milliards d'euros » aux dépens des collectivités estime le Comité des finances locales

(CFL), soit « 30 % de dotations en moins », selon l'AMF. Le CFL a demandé « une limitation de cette baisse » tandis que l'AMF prédit « un repli massif de l'investissement public local, préjudiciable à l'emploi ». De son côté, la Banque Postale anticipe déjà un recul de l'investissement local de 5,6 % cette année. ♦

V. M.



Réforme territoriale

Le grand chambardement

Le second volet de la réforme territoriale prévoit la réduction du nombre de régions métropolitaines de 22 à 13 à compter de 2016.

Le gouvernement vise ainsi à constituer des régions de taille équivalente à celles du reste de l'Europe, celles-ci disposant de compétences élargies et d'outils pour accompagner la croissance des entreprises.

La réforme amplifie le processus d'intégration des communes dans des intercommunalités qui changent d'échelle. Chacune d'entre elles devra regrouper au moins 20 000 habitants à partir du 1^{er} janvier 2017, contre 5 000 aujourd'hui. Des adaptations seront prévues pour les zones de montagne et les territoires faiblement peuplés. Quant aux conseils départementaux, différents cas de figure vont se présenter en termes de répartition des compétences selon qu'il existe une métropole, des intercommunalités fortes ou bien des communautés de communes plus rurales. Les élections départementales se tiendront les 22 et 29 mars 2015, conformément à la loi

votée en 2013. Les élections régionales auront lieu avant la fin 2015.

La région devient la seule collectivité compétente pour porter les politiques de formation et d'emploi, assurer les services sociaux, intervenir en matière de transports, des trains régionaux aux bus en passant par les routes, les aéroports et les ports. Elle gèrera aussi lycées et collèges.

Des centaines de milliers d'agents territoriaux en charge de ces missions essentielles sont donc concernés par ce projet pour le moins précipité. Dans un contexte

de restrictions budgétaires, l'annonce de la suppression à terme des conseils généraux, menacés d'ici 18 mois de perdre 1/3 de leurs personnels par transfert dans les nouvelles régions, ne peut qu'inquiéter.

Pour la FSU, toute réforme doit garantir le respect des droits individuels et collectifs des personnels territoriaux, et reposer sur des principes de solidarité pour offrir à tous un accès aux droits sociaux fondamentaux sur l'ensemble du territoire de la République ♦

Claire Guéville

CNEFOP et CREFOP, nouvelles instances

Mis en place dans le cadre de la loi Formation de mars 2014 et installé le 28 novembre dernier, le conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP) a notamment pour mission d'organiser au plan national la concertation entre les acteurs des politiques d'emploi, de formation (initiale et continue) et d'orientation professionnelles, et de procéder à l'évaluation de ces politiques publiques. Il coordonne les travaux des CREFOP, sa déclinaison régionale. Il est le résultat de la fusion du conseil national de l'emploi et du conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie. La FSU y est représentée comme organisation syndicale de salariés.

Donner des perspectives à la fonction publique

Après avoir écrit au président de la République, les organisations syndicales UGFF-CGT, Solidaires, FA-FP et FSU ont organisé un rassemblement devant l'Assemblée nationale, le 18 novembre.

Plusieurs centaines d'agents ont ainsi interpellé les parlementaires pour exprimer leurs inquiétudes et leurs revendications.

Le gel des salaires des agents de la Fonction publique se poursuit. Le premier ministre vient de confirmer l'intention de le maintenir jusqu'en 2017.

En effet, avec la poursuite du gel du point d'indice, la perte de pouvoir d'achat de tous les agents est considérable.

Aujourd'hui, plus d'un million d'agents vivent avec des revenus équivalents au SMIC.

La précarité est devenue exponentielle dans de nombreux secteurs et tout particulièrement sur le versant territorial.

En matière d'emploi, le bilan de ces dernières années et les perspectives sont tout aussi inquiétants. Certes trois secteurs (Éducation, Justice et Sécurité) sont déclarés prioritaires, ce qui reste une nécessité, mais ce renforcement ne peut se faire au détriment de tous les autres.

Enfin, les inquiétudes sont grandes également face aux projets en cours : réforme de l'État, revue des missions, réorganisation territoriale, projet de loi santé...

Des initiatives ont eu lieu le même jour sur tout le territoire.



Métier

Poursuivre le chantier

Le jeudi 13 novembre dernier, la ministre a présenté à la presse les conclusions des chantiers métiers ouverts dès juillet 2013. Pour le primaire, les enseignants bénéficient de quelques évolutions nécessaires mais insuffisantes. La création de l'ISAE (400 euros par an) n'est pas à la hauteur des besoins des professeurs des écoles. D'autres mesures ne ciblent que quelques catégories d'enseignants: les directeurs d'école de 1 à 9 classes, les maîtres formateurs, les conseillers pédagogiques, les enseignants en éducation prioritaire... Le dossier des obligations de service des PE n'a pas été ouvert. Le cadre des « 108 heures annualisées » explose et il est temps de revoir son contenu en laissant aux équipes la responsabilité de l'utiliser pour leur travail



en équipe. Mais il est aussi nécessaire de repenser le métier d'enseignant du primaire. Pour le second degré, le nouveau décret relatif aux obligations réglementaires de service des enseignants remplacera les décrets de 1950 à compter de la rentrée 2015. Il réaffirme des éléments importants de

l'identité professionnelle des enseignants: services en heure d'enseignement sous forme de maxima hebdomadaire, pondérations au lycée, suppression des heures de majoration pour faible effectif, reconnaissance que chaque heure compte quelle que soit la configuration du groupe, attribution dès la rentrée 2014, d'une pondération pour les professeurs en REP + de l'éducation prioritaire, sécurisation de l'ISOE. Toutefois, le chantier sur les obligations de service ne peut s'arrêter là. Les pondérations et allègements de services doivent être majorés et concerner une plus grande part de professeurs. Pour les syndicats de la FSU, le chantier de la revalorisation des métiers n'est donc absolument pas clos. ♦

Aline Becker

Lutte contre le décrochage: un second plan

Un plan d'un montant de 50 millions d'euros par an a été présenté par la ministre le 21 novembre dernier pour parvenir à l'objectif de diviser par deux le nombre de décrocheurs d'ici à 2017. Il fait suite au premier plan lancé en 2013 qui devait mieux organiser les solutions de rattrapage. Mobilisation de tous les acteurs, prévention, validation de diplôme de façon progressive et modulaire, nouveau statut de stagiaire en formation initiale, objectif d'une structure de rattrapage par académie... constituent l'essentiel des mesures annoncées dont une bonne partie existe déjà au niveau local. La nouveauté, c'est un numéro unique pour les jeunes et leur famille, une « semaine de la persévérance scolaire » et des modules de formation des enseignants.

Enseignement Supérieur et Recherche

Défendre les emplois

Le 11 décembre, à l'appel de plusieurs organisations syndicales, dont la FSU, étudiants, enseignants, chercheurs et personnels se sont mobilisés, à Paris et dans les principales villes universitaires, pour soutenir l'enseignement supérieur et la recherche. Cette journée nationale d'action s'inscrit dans une mobilisation dans la durée, après le succès de l'initiative « sciences en marche », soutenue par la FSU, qui a conduit des milliers de scientifiques à converger de toute la France vers Paris entre le

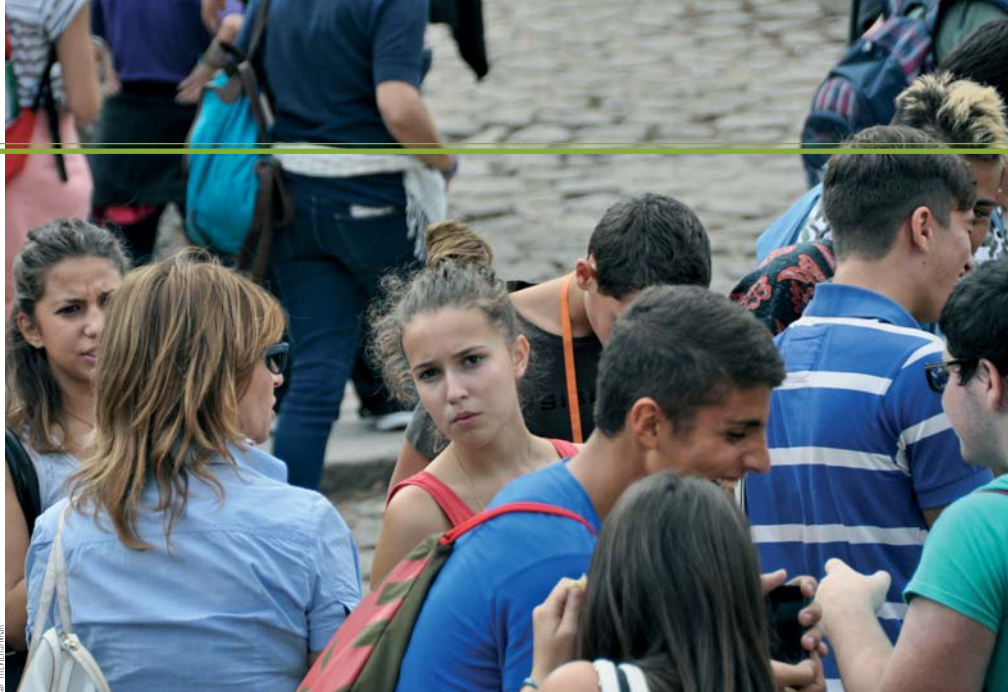
27 septembre et le 19 octobre dernier, pour défendre les emplois dans l'ESR et les moyens pour les laboratoires et universités.

Le désengagement de l'État et la dégradation des conditions de fonctionnement plongent l'enseignement supérieur et la recherche dans une crise profonde. Pourtant, la société, de plus en plus complexe, n'a jamais eu tant besoin des capacités de compréhension, d'analyse, de conseil et d'innovation fournies par la recherche. Mais l'absence de

budgets et de postes dans les laboratoires où la situation devient intenable, hypothèquent la production de connaissance et l'activité économique. Précarité insupportable, budgets insuffisants et inappropriés, carrières bloquées, conditions de travail, d'études et de vie profondément dégradées: le tableau est sombre et les difficultés niées par le gouvernement. L'intersyndicale exige un plan pluriannuel ambitieux de créations d'emplois de titulaires de toutes les catégories de per-

sonnel, une augmentation significative du financement des universités et des organismes par l'État et l'amélioration des salaires et des conditions de travail. Elle revendique la garantie du libre accès à l'enseignement supérieur et des conditions de réussite pour tous les étudiants. Elle demande la reconnaissance de tous les diplômés, du doctorat en particulier, dans les conventions collectives et dans les fonctions publiques. ♦

A. B.



© Infocampus

Égalité filles-garçons Le bon plan ?

C'est à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, que la ministre de l'éducation a présenté le nouveau plan pour l'égalité filles-garçons. Après l'annonce de la non-généralisation de l'expérimentation du dispositif des « ABCD de l'égalité » laissant craindre un recul sur cette question, ce nouveau plan doit s'articuler autour de 4 volets. La formation, d'abord. Alors que les ABCD étaient portés par les seuls enseignants volontaires, il est prévu que « Tous les enseignants, de la maternelle au lycée, vont être formés avec une priorité

pour ceux du premier degré. » Le second volet concerne les programmes, dont la nouvelle mouture est attendue pour 2016 en élémentaire: il est prévu que l'égalité y trouve sa place. C'est un sujet transversal et il sera donc important de trouver comment l'inscrire en termes de connaissances mais aussi de comportements au quotidien dans la vie de l'école.

Ensuite, dans le but avoué « d'éviter les malentendus et les manipulations » les familles ont été associées à l'élaboration du plan au travers de leurs deux principales fédérations, et la question devra être

inscrite dans les projets d'établissement. On se souvient que des enseignants avaient été particulièrement déstabilisés face aux réactions négatives de quelques parents. Enfin, dernier axe, les enseignants disposeront d'une « mallette pédagogique », accessible sur Internet. Pour la FSU, le lancement du site « Outils pour l'égalité entre les filles et les garçons »* va dans le bon sens mais ne saurait suffire. La formation continue des enseignants reste le talon d'Achille. Par ailleurs, les modules « égalité » ne sont pas présents dans toutes les maquettes des ESPE pour la formation initiale des enseignants. C'est pas à pas, dans le quotidien des écoles et établissements, que se construisent l'égalité et le respect entre les filles et les garçons. Du chemin reste donc à parcourir pour que ce plan se traduise concrètement dans les pratiques professionnelles. Dans une société en proie aux inégalités, il est essentiel de poursuivre la promotion de cette valeur. 💧

Aline Becker

*<http://www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons.html>

22 novembre : l'Éducation a donné de la voix

Plus de 1 000 délégués venus de toute la France, représentant tous les syndicats de la FSU, ont participé à Paris au meeting qui concluait une semaine d'action. Crise de recrutement, nécessité d'une revalorisation, amélioration des conditions de travail et de la formation, respect du métier, tous les militants de la FSU, ensemble, ont donné de la voix pour que l'éducation soit vraiment une priorité.

Après un rassemblement convivial sur l'esplanade des Invalides, la journée s'est poursuivie avec des témoignages des personnels, enseignants, de santé, d'administration, assistante sociale... entrecoupés par des clips vidéo et des interventions des syndicats de la FSU. Tous ont mis en évidence les difficultés du métier et les attentes des personnels. Il est ainsi clairement apparu que nombre d'orientations décidées par la loi de Refondation peinent à se concrétiser et engendrent même de nouvelles difficultés. Scolarisation des moins de 3 ans, dispositif « plus de maîtres que de classes », réforme de l'éducation prioritaire, formation des enseignants, conditions d'exercice qui se dégradent, autant de thèmes offerts à la réflexion et au débat. La profession a montré ce jour-là sa détermination pour revendiquer une politique éducative ambitieuse pour les élèves comme pour les personnels.



Mobilisés dans les ESPE

Alors que le comité de suivi de la réforme de la formation reconnaît d'importantes difficultés dans les parcours des stagiaires et pour leur titularisation, dans le fonctionnement des équipes pluri-catégorielles de formateurs ou encore concernant la voie technologique et professionnelle, grande absente de cette réforme, des mobilisations se sont développées dans certaines ESPE, le 19 novembre, à l'appel de la FSU. Formateurs, personnels, étudiants et stagiaires demandent une amélioration des conditions de travail et de formation et des moyens nécessaires pour les ESPE. Des rassemblements, assemblées générales ou conférences de presse ont marqué cette journée, l'occasion pour la FSU de lancer une pétition nationale exigeant de redresser la barre.

La fin du redoublement

Le Décret du 18 novembre 2014 décline une disposition de la loi de refondation de l'école de 2013: le redoublement doit être exceptionnel. Dès la rentrée 2015 redoubler ne sera plus possible que « pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires » - formulation plus qu'imprécise - et « pour les élèves des classes de troisième et de seconde, lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève ou de l'élève majeur ». De façon surprenante, le ministère décide, en ignorant les travaux en cours du conseil national de l'évaluation du système scolaire (CNESCO) sur le thème du traitement des difficultés scolaires, du redoublement et ses alternatives qui doivent se clore les 27 et 28 juin par une conférence publique. Ce sera la première fois que les travaux des chercheurs, les expériences des praticiens et les avis des décideurs seraient partagés afin d'aboutir à des conclusions scientifiques à destination de toute la communauté éducative. En outre, ces dernières années, la pratique du redoublement est en constante diminution. En 2012, 28 % des élèves âgés de 15 ans avaient redoublé, soit 10 points de moins qu'en 2009. Elle est donc déjà en voie de disparition, mais plus pour des raisons budgétaires que pédagogiques.



Rythmes scolaires

Le fonds d'amorçage pérennisé sous condition

L'annonce de la pérennisation du fonds d'amorçage pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes reçoit un accueil mitigé des communes en raison de son conditionnement à l'établissement d'un projet éducatif territorial. Le fond d'amorçage accordé aux communes depuis 2013 pour la mise en œuvre des rythmes scolaire va être pérennisé « au-delà de l'année 2015-2016 ». C'est ce qu'a annoncé Manuel Valls lors du 97^e congrès de l'association des maires de France (AMF) le 27 novembre dernier. Ce fonds de 400 millions d'euros s'appellera désormais « fonds de soutien aux communes » et sera conditionné à l'établissement d'un projet éducatif territorial (PEDT). Depuis la rentrée scolaire 2013, les 23 300 communes ayant une école disposaient de 50 € par an et par enfant, majorés de 40 € pour les quelques 7 600 communes éligibles aux dotations de solidarité urbaine et rurale.

Le 30 octobre dernier, le Premier ministre avait annoncé aux communes que ce fonds serait prolongé en 2015-2016. Une mesure qui n'avait pas réussi à apaiser les élus locaux

qui demandent depuis deux ans que cette aide de l'État soit pérennisée et qui subissent déjà une baisse de leurs dotations que l'AMF juge dramatique.

La semaine précédente, les maires des grandes villes (AMGVF) avaient menacé le gouvernement de rendre les activités périscolaires systématiquement payantes « en cas de désengagement de l'État ». D'autant que le bénéfice de ce fonds de soutien sera conditionné à l'établissement de PEDT. Ces dispositifs, qui permettent aux communes d'organiser des activités éducatives en partenariat avec les acteurs éducatifs locaux, sont toutefois coûteux en moyens humains et financiers. Or, si la FCPE a approuvé cette condition, elle a été vivement critiquée par les maires ruraux (AMRF) qui estiment que l'attribution doit se faire « en fonction des capacités financières des communes concernées » ou par l'AMGVF pour laquelle la réforme « devrait être assumée par l'Éducation nationale ». Demeurant ferme sur la conditionnalité de l'aide, Najat Vallaud-Belkacem a toutefois tenté de rassurer les maires en leur proposant la création d'une banque de données pour que les maires échangent leurs pratiques. Faible compensation. ♦

Vincent Martinez

Un plan pour les mathématiques

La ministre de l'Éducation Nationale a présenté « la stratégie mathématiques », plan qui vise à faire de cet enseignement une priorité et le promouvoir, le 4 décembre. Il s'agit de redonner le goût des maths aux élèves avec des programmes renouvelés, davantage d'informatique, de jeux et de calcul mental. Un portail national dédié aux mathématiques sera mis en place comme un outil de référence pour les enseignants, élèves et parents afin de mutualiser les ressources pédagogiques, faire connaître les événements et actualités en la matière. Parmi les axes d'action est aussi annoncé un renforcement de la formation des enseignants et du recrutement mais sans pour autant les détailler concrètement.

Éducation prioritaire À l'étroit dans sa carte

Le projet de nouvelle carte de l'éducation prioritaire continue de susciter inquiétude et mécontentement. Enseignants et parents d'élèves avec le soutien des syndicats de la FSU sont actuellement mobilisés pour conserver ou obtenir les moyens alloués par le classement en REP.

Alors que les inégalités et difficultés sociales se sont accrues, de même que les écarts de réussite scolaire, le Ministère de l'Éducation Nationale entend redéfinir la carte de l'éducation prioritaire à moyens constants. Les académies ont de ce fait reçu des dotations trop faibles pour prendre en compte toutes les situations et laissent sur le côté des établissements connaissant de lourdes difficultés. L'enveloppe nationale limitée à 1082 réseaux ne tient pas compte des besoins réels et ne permet pas de labelliser l'ensemble des écoles et collèges dont la situation scolaire et sociale relèverait clairement de l'Éducation prioritaire (EP).

En outre, de nombreux recensements n'ont pas fait le choix



Les académies ont reçu des dotations trop faibles pour prendre en compte toutes les situations.

du dialogue social, en communiquant un projet de carte sans avoir donné les indicateurs nationaux ni travaillé avec les organisations syndicales sur les critères les plus appropriés.

Taux de chômage, pauvreté, isolement, difficultés d'accès aux bourses, populations urbaines prises par des temps de transport peu compatibles avec le suivi scolaire... autant de critères oubliés, ce qui fausse ainsi le débat et les classements. Par voie de conséquence, des établissements très proches en termes d'indicateurs du dernier classé sortiraient de l'EP. La difficulté scolaire présente dans les zones rurales n'est pas traitée et la question des lycées est toujours en suspens. De même, la logique de réseau avec le collège comme référent, laisse de nombreuses écoles sur la touche. Les personnels qui se sont fortement investis pour faire réussir leurs élèves risquent ainsi de voir ruiner leurs efforts. Quant aux familles qui vivent

Mobilisations pour l'éducation prioritaire

À l'occasion des groupes de travail qui vont définir les critères de classement en Réseau d'éducation prioritaire (REP), parents et enseignants du premier et du second degré se mobilisent avec les syndicats de la FSU pour conserver ou obtenir les moyens alloués par le classement en REP. Dans les académies, la mobilisation pour l'éducation prioritaire (EP) ne faiblit pas et de nombreux établissements sortants de l'EP ont contesté les nouveaux projets de carte : rassemblements, manifestations ou appels à la grève se succèdent à Paris, Versailles, Créteil, Marseille, Lille, Rouen, Amiens, Poitiers... Lors du Comité technique ministériel du 17 décembre, la FSU appelait à des actions sur tout le territoire et à un rassemblement national au ministère pour revendiquer une extension de la carte de l'EP.

sur ces territoires défavorisés, elles ont le sentiment d'un renoncement à la promesse donnée de faire de l'éducation une priorité nationale.

Dans ce contexte, la mobilisation prend de l'ampleur et les mouvements de grève se multiplient pour revendiquer une refonte du projet de carte de l'éducation prioritaire car seul le label REP et REP + offre quelques garanties en matière de condition de scolarisation des élèves et d'exercice du métier des enseignants. ♦

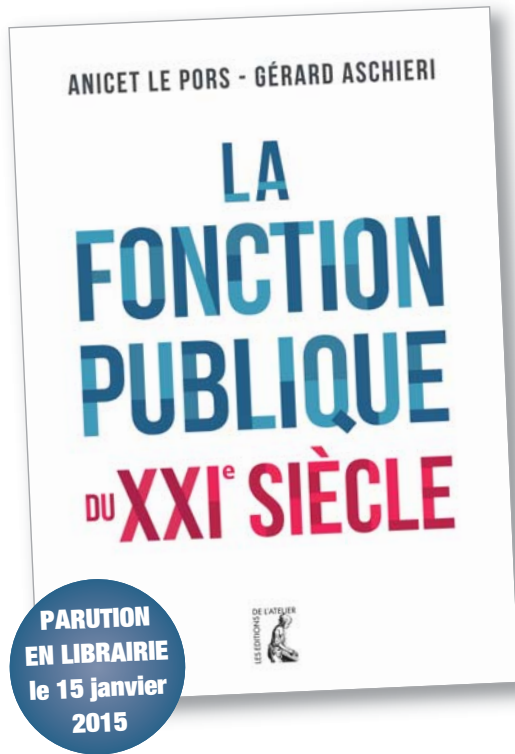
Claire Guéville

9 décembre, journée nationale

Le 9 décembre, lors de la journée nationale de la laïcité célébrant la loi du 9 décembre 1905, la ministre de l'éducation a rappelé, lors d'un discours au collège de France, l'enjeu central de la laïcité pour l'école de la République. L'occasion de rappeler que la charte de la laïcité, instaurée par l'un de ces prédécesseurs V Peillon, devait se concrétiser par un travail d'appropriation. Pour aller dans ce sens, des mesures seront prises : des ressources pédagogiques pour de la formation à distance, un nouvel enseignement moral et civique mis en place à la rentrée 2015 ou encore des « référents laïcité » qui aideront les équipes éducatives à se former à la pédagogie de la Laïcité. Pour que le principe de la laïcité soit intégré dans le quotidien de l'école comme un véritable outil de vivre ensemble, les enseignants ont besoin que la formation initiale comme continue soit améliorée.



L'Institut de recherches de la FSU vous propose de découvrir un livre... au cœur de l'actualité!



On en vient de plus en plus à oublier ou dissimuler pourquoi il existe des fonctionnaires, en quoi leur statut et leurs garanties sont indissociablement liées aux impératifs du service public, notamment la mission de défense de l'intérêt général et l'obligation d'assurer l'égalité et l'effectivité des droits pour tous les individus et les territoires.

Les auteurs de ce livre sont à l'inverse convaincus de la modernité et de l'avenir des services publics : les enjeux auxquels nous sommes confrontés et qui vont de la cohésion de notre société à l'avenir de notre planète impliquent de réinvestir dans des formes d'organisation qui visent à une réappropriation du commun. Et la fonction publique n'est pas une pièce de musée mais un corps vivant dont l'adaptabilité est une des caractéristiques majeures mais qui doit évoluer en restant fidèle aux principes qui l'ont fondé et justifient son existence et ses caractéristiques.

Cet ouvrage qui se veut ni savant, ni exhaustif souhaite mener la bataille d'idées et faire œuvre de pédagogie sans dogmatisme : il s'agit sans dissimuler les débats de replacer la fonction publique dans une perspective historique, de dire ce qu'elle est et pourquoi elle existe, de mettre en lumière les problèmes et les débats pour que chacun puisse se faire une idée des évolutions nécessaires.

Deux Acteurs importants à des titres divers : Anicet Le Pors et Gérard Aschieri, leurs parcours les ont fait se rencontrer autour d'une même vision de la Fonction Publique qu'ils souhaitent faire partager largement.



BON DE COMMANDE – SOUSCRIPTION: La Fonction publique du xx^e siècle

À compléter et à retourner avec votre règlement à l'ordre de l'Institut de recherches FSU.
Frais de port offerts pendant la souscription.



Nom ou Organisation

Prénom ou Nom du contact

Adresse

.....

CP Ville

Téléphone Courriel

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 15/01/2015 - OUVRAGE A PARAÎTRE À CETTE DATE

- commande exemplaires du livre *La Fonction publique du xx^e siècle* au prix unitaire de **18 € TTC**
- commande exemplaires d'un lot de 3 livres prix du lot **50 € TTC**

Au lieu de 19 € prix de vente public

Ci-joint un chèque de X €. Soit un total de €

Dépasser le handicap !



La Loi de 2005 a ouvert de nouveaux droits pour les personnes handicapées mais 10 ans plus tard les obstacles sont encore nombreux. À l'occasion de la conférence nationale du handicap, la FSU a porté la nécessité de lui donner un nouvel élan et rappelé son exigence de création d'un droit universel.

Dossier réalisé par : Aline Becker, Monique Daune, Claire Guéville, Emmanuel Guichardaz, Vincent Martinez.

© DEL GATTO/ANJA

En adoptant le traité d'Amsterdam en 1997, puis la Charte des droits fondamentaux en 2000, l'Union européenne interdit toute discrimination fondée sur le handicap et reconnaît aux personnes handicapées un droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et professionnelle et à la participation à la vie de la communauté. En France la loi du 11 février 2005 intègre une nouvelle définition du handicap qui invite l'environnement à s'adapter à la personne en situation de handicap et non l'inverse. En 2006, l'ONU adopte la convention relative aux droits des personnes

handicapées qui entrera en vigueur en 2008. Aujourd'hui ratifiée par 75 % des pays, cette convention marque l'existence d'un mouvement en faveur de la reconnaissance des personnes handicapées dont on estime qu'elles représentent environ 15 % des habitants de la planète: « la plus large minorité au monde » selon l'ONU. En France, la loi de 2005 a permis une meilleure prise en compte du handicap en reconnaissant la déficience psychique, en améliorant l'accessibilité et en faisant de l'inscription à l'école un droit. Elle a aussi étendu aux employeurs publics le versement

...

Le handicap aujourd'hui

d'une contribution en cas de non-respect de l'obligation d'emploi. Reste que pour une personne en situation de handicap « se déplacer, faire ses courses ou ses démarches constituent un véritable parcours du combattant au quotidien » soulignait en 2013 le rapport Campion sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Des ERP qui seront loin d'être tous rendus accessibles en 2015... Toutefois, l'accessibilité ne peut se limiter à cette dimension. Elle suppose aussi de pouvoir travailler, se déplacer, étudier, pratiquer un sport ou une activité culturelle, se loger ou avoir une vie affective. Or, malgré la loi, ce n'est pas la réalité pour de nombreuses personnes handicapées aujourd'hui. C'est dans cet esprit que la FSU a signé la charte de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) pour réussir l'accessibilité universelle des personnes handicapées. Permettre à chacun « de bénéficier, sur la base d'une égalité avec les autres, des moyens d'apprendre, de communiquer, de se cultiver, de travailler, de créer et de faire œuvre » c'est le sens d'une société inclusive, nous dit Charles Gardou, anthropologue spécialiste des problématiques liées aux situations de handicap. C'est pourquoi la FSU revendique la création d'un droit universel qui s'inscrive dans une démarche de services publics. Lors de la conférence nationale du handicap qui s'est tenue le 11 décembre dernier, la FSU a porté la nécessité de donner un nouvel élan à la loi de 2005. Une exigence qu'elle renouvellera lors des cérémonies célébrant son 10^e anniversaire en février prochain.



On distingue les troubles moteurs, sensoriels, psychiques, mentaux et les maladies invalidantes. S'y ajoute, depuis peu, les troubles des apprentissages plus connus sous le vocable des « dys », dyslexie principalement.

« **C**onstitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » La nouvelle définition du handicap donnée par la loi du 11 février 2005, inspirée des travaux de l'OMS, et du droit européen, élargit considérablement le champ des

personnes concernées. De fait, il n'existe pas à proprement parler de recensement des personnes handicapées (cela constituerait une discrimination), mais on estime que 12 millions de personnes peuvent se reconnaître dans cette situation en France, soit près de 20 % de la population. Contrairement à une idée répandue, le handicap de naissance est plutôt rare : seules 15 % des personnes handicapées le sont de naissance ou avant l'âge de 16 ans. 85 % des handicaps surviennent donc à

l'âge adulte. Le monde du travail est un grand pourvoyeur de situations de handicap : chaque année, 52 000 personnes sont victimes d'un accident du travail entraînant une incapacité permanente.

Le handicap résulte donc d'une interaction entre l'environnement, qui peut être plus ou moins accessible, et la déficience ou le trouble qui atteint une personne. Une personne privée de l'usage de ses jambes n'est pas toujours en situation de handicap, selon que l'espace dans lequel elle évolue dispose des installations nécessaires, ou selon son activité.

L'intensité, mais aussi le moment de la vie où se produit l'altération a une grande importance. Ainsi, une déficience auditive survenue à la naissance aura de bien plus grandes conséquences, sur l'acquisition de la parole notamment, que celle qui survient après deux ou trois ans, ou encore à l'âge adulte. La classification du handicap relève donc plutôt du casse-tête. Faut-il parler des troubles ou de leur conséquence, de la déficience ou des besoins ?

L'évolution de la terminologie employée est révélatrice de l'évolution du regard de la société. Si elle reste encore marquée par l'histoire (infirmes, invalides, sourds-muets), elle a d'abord abandonné les qualificatifs médicaux devenus avec le temps des sobriquets, voire des injures (imbécile, débile...), pour délimiter dans un premier temps quatre grandes familles (handicaps moteurs, auditifs, visuels, intellectuels).

Progressivement, et sous l'effet des conventions internationales médicales instaurant la Classification Internationale du Fonctionnement (la CIF), on est passé à une classification par les troubles, plus fine. On distingue ainsi maintenant les troubles moteurs, sensoriels, psychiques, mentaux et les maladies invalidantes. S'y ajoute, depuis peu, les troubles des apprentissages plus connus sous le vocable des « dys » (dyslexie principalement, qu'il faut comprendre comme un trouble affectant l'acquisition, la compréhension ou le traitement de l'information verbale ou non verbale). ♦

Accès à l'emploi

Depuis la loi du 11 février 2005, on ne parle plus de « salariés Cotorep » mais de travailleurs titulaires d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Mais l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) concerne aussi d'autres catégories comme les victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle, les pensionnés d'invalidité...

Tous les établissements comptant au moins 20 salariés sont assujettis à l'OETH qui leur impose de porter la part des personnes en situation de handicap à 6 % de leur effectif.

Qu'il soit privé ou public, l'employeur doit s'acquitter de son obligation en embauchant directement les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ou en passant des contrats avec des établissements agréés du secteur protégé, ou verser une contribution financière annuelle pour chaque BOE manquant. L'AGE-FIPH (Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) collecte les contributions des employeurs privés et redistribue l'argent sous forme d'aides aux entreprises pour permettre l'insertion des handicapés dans l'emploi. Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées (FIPH-FP) fait de même pour la fonction publique.

Mais, malgré la loi, les personnes handicapées restent particulièrement touchées par le chômage (avec un taux plus de deux fois supérieur à la moyenne). Les per-



Mais, malgré la loi, les personnes handicapées restent particulièrement touchées par le chômage, avec un taux plus de deux fois supérieur à la moyenne.

sonnes embauchées dans le privé sont plus souvent recrutées en CDD qu'en CDI, et plus d'un tiers des recrutés en CDI le sont à temps partiel.

Le taux d'emploi dans la Fonction publique était de 4,64 % en 2012 (contre 3,74 % en 2005) : 5,66 % dans la territoriale, 5,20 % dans l'hospitalière et 3,56 % dans la Fonction publique de l'État. Le concours constitue la voie normale d'accès mais les personnes handicapées peuvent aussi être recrutées en qualité d'agent non titulaire, puis titularisées si elles remplissent les conditions d'aptitude physique et des conditions de diplômes ou de niveau d'études. ♦

Le handicap en chiffres

Avec le vieillissement de la population, on estime qu'une personne sur deux sera, au cours de son existence, concernée par le handicap.

En matière d'emploi, 2,5 millions de « BOE » (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) sont recensés, mais seuls 330 000 d'entre eux ont un emploi dans les entreprises privées, et 190 000 dans les administrations. Les travailleurs handicapés sont deux fois plus touchés que les autres par le chômage.

En matière de scolarisation, on recense, à la rentrée 2014, plus de 258 000 élèves scolarisés en milieu ordinaire, dont 150 000 pour le 1^{er} degré et 108 000 pour le second degré. À cela il faut ajouter 18 000 étudiants en situation de handicap.

Cependant, il faut noter que plus de 20 000 jeunes n'ont pas encore accès à l'éducation, et 70 000 sont scolarisés au sein d'établissements spécialisés. Ce chiffre n'a d'ailleurs pas diminué depuis 2005, ce qui laisse penser que les progrès enregistrés sont en grande partie dus à un meilleur recensement et l'élargissement de la notion de handicap.

Accessibilité : ce n'est pas gagné !

La loi de 2005 pose un principe général d'accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie, dans les dix ans suivant sa publication, et se fixe pour objectif la pleine participation des personnes handicapées à la vie en société. Elle impose ainsi en théorie la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et celle des transports publics au 1^{er} janvier 2015. On estime à 1 million le nombre d'établissements concernés. Déjà, un rapport parlementaire de 2013 pointait les retards de mise en conformité. À cette date, seuls 15 % des ERP étaient aux normes et la date butoir de 2015 apparaissait bien peu réaliste. Prenant acte de l'impossibilité de respecter les échéances, le gouvernement, a souhaité simplifier et expliciter davantage les normes qui doivent bientôt s'imposer à tous. De nouveaux textes ont donc été adoptés en 2014 pour relancer le programme d'accessibilité prévu par la loi de 2005 et des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) ont désormais pour objectif de planifier le financement des aménagements, souvent très coûteux. Ces agendas constituent un engagement des acteurs publics et privés, qui ne sont pas en conformité avec la loi, à réaliser les travaux requis dans un calendrier précis. La durée maximale de l'Ad'AP est de trois ans pour 80 % des établissements. Des durées plus longues sont prévues à titre dérogatoire pour certains d'entre eux. Plus particulièrement, les services de transports publics peuvent élaborer un schéma directeur d'accessibilité allant jusqu'à trois ans pour le transport urbain, six ans pour l'interurbain et neuf ans pour le ferroviaire.



Loi sur le handicap, déjà 10 ans !



La loi a permis une meilleure intégration des personnes handicapées mais les obstacles sont encore trop nombreux.

La Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, adoptée le 11 février 2005, a ouvert de nouveaux droits pour les personnes handicapées. Mais 10 ans plus tard, les obstacles sont encore trop nombreux.

La loi de 2005 se fixe des objectifs ambitieux qui visent à éradiquer toutes les formes de discrimination. Outre celui d'accessibilité, dont les délais sont d'ores et déjà allongés, elle se donne pour mission de développer la participation des personnes handicapées aux décisions qui les concernent, à titre individuel ou collectif, notamment en leur assurant une représentation au sein des *Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées* (CDAPH). En outre, elle instaure un droit à compensation du handicap distinct de l'aide sociale.

Elle crée un droit à compensation des conséquences du handicap imposant la prise en charge par la collectivité des dépenses liées au handicap (aides humaine et technique) et le versement d'une prestation dite « universelle » à toute personne handicapée quels que soient son âge et son salaire.

Elle reconnaît à tout enfant porteur de handicap le droit d'être inscrit en milieu ordinaire, dans l'école la plus proche de son domicile.

Elle encourage l'insertion professionnelle par un système d'incitations et de sanctions alourdies – et élargies aux employeurs publics – pour faire respecter l'obligation légale de l'emploi d'un quota de 6 % de personnes handicapées dans le secteur public et dans les entreprises privées de plus de vingt personnes.

Elle simplifie les démarches administratives avec la création de maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) où les différentes commissions préexistantes (commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel ou COTOREP, commissions départementales d'éducation spéciale ou CDES) fusionnent en un guichet unique, la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Alors, qu'en est-il vraiment de la réalité de son application ? De fait, la loi a permis une meilleure intégration des personnes handicapées mais les obstacles sont encore trop nombreux. En témoigne le très grand nombre d'enfants handicapés, au moins 20 000, qui n'ont toujours pas accès à l'école ou bien le faible taux d'insertion professionnelle. Différents rapports parlementaires, notamment celui des sénatrices Champion et Debré

Faire valoir ses droits

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a un rôle d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et d'orientation des personnes handicapées. Guichet unique pour attribuer aux personnes qui en font la demande, des droits liés à leur situation de handicap, les personnes handicapées ne sont toutefois pas obligées de la saisir. C'est la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée en fonction des besoins. Cette commission, composée notamment de représentants des administrations et des associations de personnes handicapées, est compétente pour apprécier le taux d'incapacité de la personne handicapée, attribuer la prestation de compensation, reconnaître la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou encore se prononcer sur les mesures facilitant l'insertion scolaire (accompagnement, transport, matériel pédagogique). Les décisions prises par la CDAPH peuvent faire l'objet d'un recours qui peut être précédé d'une tentative de conciliation.

publié en 2012, pointent d'indéniables avancées mais aussi des insuffisances et des retards dans la mise en œuvre. Inégalités territoriales, financements incertains des mesures dans un contexte de restrictions budgétaires, déficit de formation spécifique des enseignants, recrutements insuffisants d'accompagnants des élèves situation de handicap (AESH, anciennement assistants vie scolaire ou AVS), retard important du chantier de l'accessibilité... Autant de raisons qui poussent aujourd'hui encore à réclamer un engagement politique fort sur le projet de l'accessibilité universelle qui doit permettre aux personnes handicapées de jouir de tous leurs droits, comme n'importe quel citoyen. ♦

Pour que l'école ne soit pas un handicap



Au moins 20 000 enfants handicapés n'ont toujours pas accès à l'école.

La loi de refondation de l'école affirme le principe d'une école inclusive. Mais où en sommes-nous aujourd'hui de la scolarisation des enfants en situation de handicap et au-delà de tous les enfants à besoins éducatifs particuliers ?

Des efforts considérables ont été faits. Deux fois plus d'élèves porteurs d'un handicap qu'il y a 9 ans, sont scolarisés, selon les dernières données du ministère. Mais cette augmentation s'explique en partie par l'élargissement de la notion de handicap dans la loi de 2005 intégrant tous les élèves souffrant de « Dys », pouvant désormais bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) dans une scolarité ordinaire, sans passer par la MDPH. Mais l'école inclusive ne va pas pour autant de soi.

Nombre d'enseignants, en particulier ceux de maternelle confrontés à la première socialisation de l'enfant, se trouvent bien souvent désemparés lorsque le handicap est révélé ou lorsqu'une prise en charge spécifique s'avère nécessaire. Manque de formation et d'accompagnement des enseignants par l'institution, manque de partenariat entre le secteur médico-social et l'école... Du chemin reste à parcourir pour que l'inclusion d'élèves en situation de handicap soit vécue par tous, de façon positive.

Aussi faut-il renforcer la professionnalité des équipes enseignantes à tous les niveaux d'enseignement en s'appuyant sur les enseignants spécialisés qui au plus près des réalités concrètes peuvent accompagner, aider soutenir. Aller vers des espaces inter-métiers – où enseignants, enseignants spécialisés, personnels médicaux puissent travailler ensemble – permettrait à chacun, de sa place, d'éclairer le geste professionnel de l'autre. Une véritable reconnaissance des personnels accompagnant les élèves en situation de handicap (AESH) s'avère aussi nécessaire.

La création d'un premier statut en CDI et d'un diplôme pour accéder à cette fonction est une première étape pour aller vers un véritable cadre d'emploi permettant de reconnaître ce métier à part entière. On comprend donc bien que l'école inclusive ne peut se confondre avec une intégration forcée et que les enseignants seuls ne peuvent porter cette ambition. Prendre en compte les besoins éducatifs des élèves plus que l'origine de leurs troubles en se fondant sur le concept d'éducabilité doit conduire le système éducatif dans son ensemble à s'adapter pour permettre à tous les élèves d'y trouver leur place. ♦

Handicap et Autonomie : créer un droit universel



Un droit universel compensant la perte d'autonomie devrait permettre d'accéder à l'éducation, au travail ou à un logement et devrait être pris en charge par la solidarité nationale.

Dans un contexte de crise marqué par les politiques d'austérité, la perte d'autonomie liée à une situation de handicap est plus que jamais un élément de fragilisation de la personne concernée qui peut aggraver les inégalités sociales et territoriales.

La FSU considère nécessaire la création d'un droit universel compensant la perte d'autonomie. Ce droit à pouvoir accéder à l'éducation, au travail ou à un logement doit être pris en charge par la solidarité nationale et s'inscrire dans une démarche de services publics. Si la loi du 11 février 2005 a renforcé les droits des personnes en situation de handicap, la société est encore loin d'être accessible. Le chômage touche davantage les personnes handicapées que les autres. L'accès à la culture et aux loisirs est loin d'être effectif pour tous. Développer une société inclusive suppose aussi de rendre accessibles les établissements recevant du public et de renforcer l'autonomie des personnes han-

dicapées par l'accès au logement. Pour la FSU, l'éducation est un droit fondamental qui doit garantir à chaque élève en situation de handicap une scolarisation en milieu ordinaire ou dans un établissement spécialisé. La loi de 2005 a permis d'augmenter considérablement le taux de scolarisation des jeunes en situation de handicap mais tous n'ont pas de solution. La scolarité

des élèves doit être commune le plus longtemps possible pour permettre l'acquisition d'une véritable culture commune et pour donner les mêmes choix d'orientation à tous. En milieu ordinaire, tous les élèves qui le nécessitent doivent pouvoir être accompagnés dans leur parcours scolaire par des personnels formés à leurs besoins particuliers. ♦

Sport et handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent aujourd'hui pratiquer un handisport ou un sport adapté. Un handisport est un sport dont les règles ont été aménagées pour des personnes ayant un handicap physique ou sensoriel et les sports adaptés sont pratiqués par les personnes ayant un handicap mental. Certains sports comme le « ultimate fauteuil », un sport collectif qui se joue avec un frisbee, ou le « goal-ball » pratiqué par des athlètes malvoyants avec un ballon sonore, n'ont pas d'équivalent en sport valide. Dans le cadre de la loi de 2005, les MDPH peuvent désormais proposer aux personnes en situation de handicap des parcours de vie dont le sport fait partie. Pour la FSU, le sport est un vecteur d'échange, de partage, de respect et de dignité qui contribue au bien-être et à la santé. Dans la perspective d'une société vraiment inclusive, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder à une pratique sportive sans restriction.

Charles GARDOU : « Il n'y a pas de vie minuscule »

Charles Gardou est anthropologue, professeur à l'Université Lumière Lyon 2 et chargé d'enseignement à l'Institut de Sciences Politiques de Paris. Spécialiste des problématiques liées aux fragilités humaines et aux situations de handicap, il a récemment publié *La société inclusive, parlons-en !* (érès, 2013) et *Handicap, une encyclopédie des savoirs* (érès, 2014)

Qu'est-ce que le rapport au handicap dit d'une société ?

C'est un marqueur de son évolution. À se pencher sur l'histoire de la pensée dans le domaine du handicap, on mesure combien elle est marquée par des attitudes, discours et pratiques compassionnels et caritatifs. Or, le titre de la loi du 11 février 2005 utilise clairement le terme de droit, qui invite à se départir d'une sorte d'asymétrie, justifiée et entretenue par une prétendue souveraineté de ceux qui se disent « normaux ». Cette expression de la fragilité et de la diversité humaine qu'est le handicap vient bousculer les normes, toujours culturellement construites et donc susceptibles d'évolution. La vision de notre patrimoine humain et social s'en trouve par ailleurs interrogée : les structures de petite enfance, l'école, la ville, les transports, la communication ou les lieux d'art ou de culture sont des biens communs, non des biens privatifs. Chacun en est héritier. Il n'y a pas de carte de membre à acquérir, ni droit d'entrée à acquitter. Ni débiteurs, ni créanciers.

On ne parle plus d'intégration mais d'inclusion. Quelle différence ?

L'objectif de l'intégration est de faire entrer dans un ensemble, d'incorporer à lui. Un élément extérieur, mis dedans, est appelé à s'ajuster à un système préexistant, à se normaliser, s'adapter ou se réadapter. Je n'utilise plus ce terme mais pas davantage celui d'*inclusion*, qui sous-tend la même idée d'extériorité. Plus: celle d'enfermement et de clôture. Je préfère décliner l'adjectif *inclusif*, directement opposé à *exclusif*, pour parler d'éducation inclusive, de loisirs inclusifs ou de culture inclusive. En bref, une

société inclusive est celle qui remet en cause toutes les formes d'exclusivités. Elle tourne le dos à toute forme de captation, qui accroît le nombre de personnes empêchées de bénéficier, sur la base d'une égalité avec les autres, des moyens d'apprendre, de communiquer, de se cultiver, de travailler, de créer et de faire œuvre. Chacune des parts qui composent la mosaïque de notre société appartient à tous. Aussi lorsqu'une personne à mobilité réduite, par exemple, ne peut accéder à un cinéma, on est en présence d'une exclusivité qui génère de fait une exclusion. Mais chacun n'étant pas doté des mêmes possibilités de comprendre, de parler, d'entendre, de voir, de se déplacer, il est nécessaire d'accommoder, d'accessibiliser la maison commune en postulant que chacun, par sa naissance même, est dedans.

La loi de 2005* a-t-elle permis des évolutions ?

De la loi d'orientation de 1975, portée par Simone Veil, à celle de 2005, les évolutions sont indéniables, notamment au travers des concepts de droit, d'égalité, de participation, de citoyenneté. Il faut ajouter les mesures de compensation, de compléments de ressources, de reconnaissance de la déficience psychique, d'accessibilité et d'inscription à l'école comme droit pour tout enfant. Cela étant, la loi en vigueur, dont nous allons fêter le 10^e anniversaire, n'est qu'une étape sur le chemin qui nous conduira à la suppression de ce type de loi particulariste. De plus, je regrette tout particulièrement qu'une obligation formative applicable à toute profession n'y soit pas inscrite. La formation, initiale et continue, constitue l'outil de cohérence d'une politique d'adaptation

« Il faut accommoder la maison commune, en postulant que chacun, par sa naissance même, est dedans »



de la société, la pierre angulaire d'une culture inclusive. Elle catalyse, donne un élan novateur et modifie en profondeur les cultures professionnelles, frappées du sceau de la diversité des besoins et des projets.

Comment concevoir une société vraiment inclusive ?

Nous vivons un temps particulièrement ambigu : il prône l'égalité mais hiérarchise implicitement les vies, jugeant leur rentabilité ; il affirme respecter la fragilité et en même temps la marginalise, se perdant dans des idéaux de puissance ; il se veut indépendant d'esprit mais s'assujettit à des normes souveraines, mises en scène à grand bruit ; il développe une pensée du divers et de l'universel mais s'égare dans les particularismes et les communautarismes ; on y parle volontiers d'accompagnement humain et de société inclusive tandis que les plus vulnérables, dont les personnes en situation de handicap, continuent à vivre avec un sentiment de délaissement. Une société inclusive appelle à une prise de conscience vive de ces ambiguïtés, pour tenter d'y remédier. Il s'agit, plus généralement, de remettre en cause la hiérarchisation des vies, car il n'y a ni vie minuscule ni vie majuscule. ♦

*Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Rosetta, et au-delà...

Et dire qu'elle a failli ne jamais partir... Le 2 mars 2004, la fusée Ariane-5 lançait la sonde spatiale Rosetta en direction de la comète Churyumov-Gerasimenko, et y poser, pour la première fois, un atterrisseur capable d'analyser ses principales caractéristiques.

L'intérêt pour les comètes, ces petits corps célestes qui circulent sur une orbite elliptique dans notre système solaire, ne date pas d'hier. En 1986 déjà, l'Agence spatiale européenne (ESA) construisait la sonde Giotto qui réussit à survoler les comètes de Halley et Grigg-Skjellerup dix ans plus tard. Cette mission est à l'origine de la découverte de composés organiques dans leur noyau, renforçant l'hypothèse selon laquelle ces astres ont joué un rôle important dans l'apparition de la vie sur Terre.

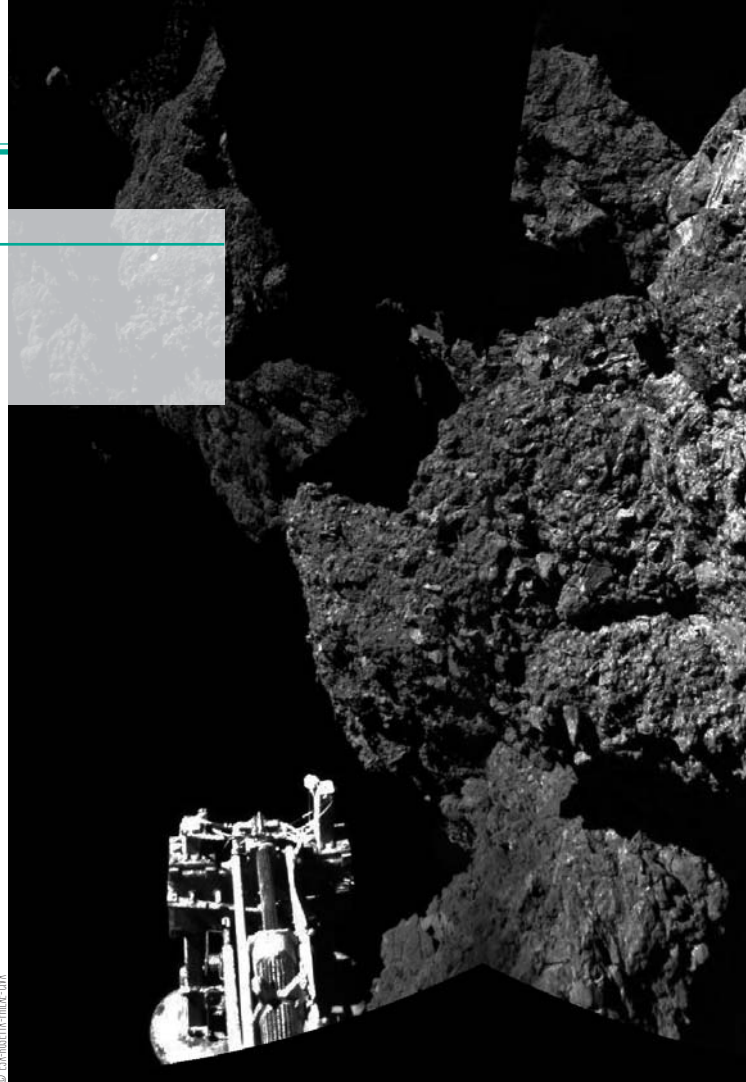
Au cours de cette même année 1986, les agences spatiales européenne et américaine décident d'unir leurs moyens pour développer une mission

commune d'exploration baptisée « Rosetta », en référence à la pierre de Rosette qui permit à Jean-François Champollion de découvrir la clé des hiéroglyphes.

Cette mission devait s'approcher de la comète « Tchouri » et y déposer un atterrisseur capable de prélever et ramener des échantillons sur Terre. Les difficultés financières de la NASA, mais aussi la réduction du budget de l'ESA à l'époque vont amener cette dernière, en 1993, à redéfinir une mission un peu moins ambitieuse, sans retour d'échantillons sur la Terre mais en conservant le principe de poser un robot sur la comète, capable de prélever et d'analyser, sur place, les éléments recueillis, et de transmettre les données.

Exit Champollion, bonjour Philae

Initialement, la sonde devait transporter deux atterrisseurs, dont l'un, baptisé Champollion, devait être construit en



© ESA-ROSETTA/PHILAE-01A

partenariat avec le CNES (Centre National des Études Spatiales) et la NASA. Une fois encore, c'est pour des raisons financières que la NASA renonce à sa participation, conduisant le CNES à abandonner Champollion pour se concentrer sur le premier atterrisseur, dont le développe-

ment est coordonné par l'agence spatiale allemande DLR. Rebaptisé Philae, il doit son nom à l'obélisque qui a permis de compléter le déchiffrement des hiéroglyphes de la pierre de Rosette.

Programmé en janvier 2013, pour se diriger vers la comète Wirtanen, le lancement a dû être retardé suite à l'échec du vol 157 de la fusée Ariane 5 un mois plus tôt. Mise en sommeil pendant plus d'un an, un nouvel objectif a dû être recherché pour la mission. Ce sera « Tchouri », une comète découverte en 1969 et qui revient vers le soleil tous les 6 ans et demi environ. La suite est plus connue: après plus de 10 ans de trajets et 6,5 milliards de km, la sonde parvient à se mettre en orbite autour de la comète et à y déposer – non sans quelques difficultés – le robot Philae.

Au total, l'agence européenne a investi 1,4 milliard d'euros

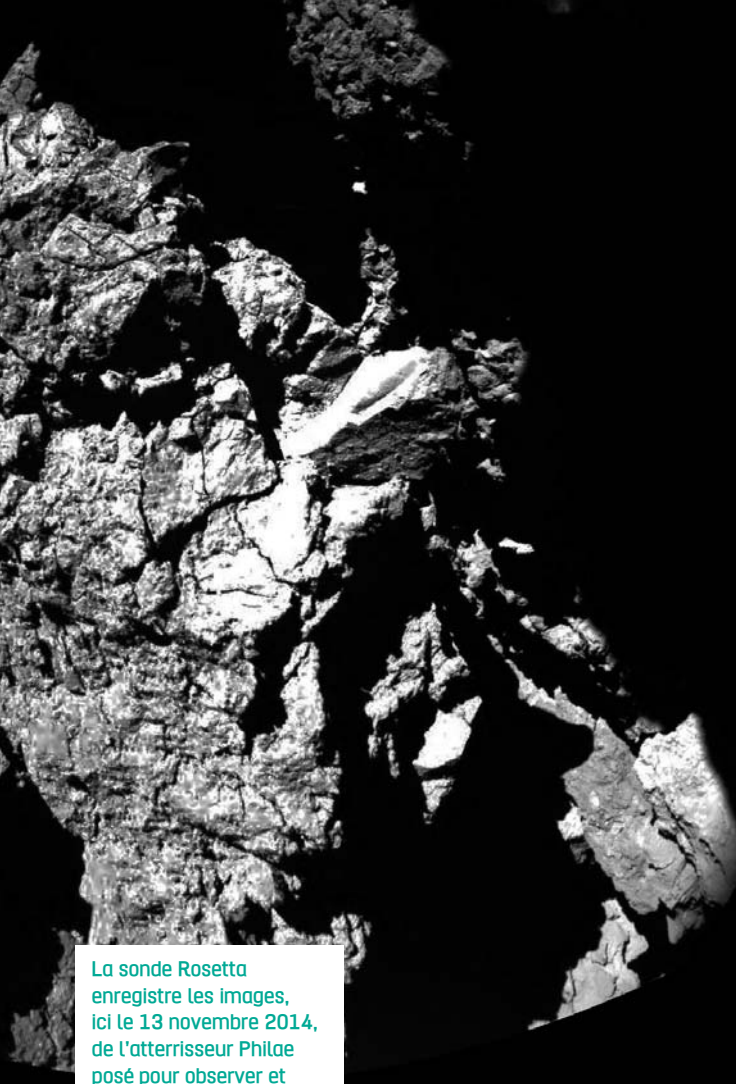
Phiela, la maquette réalisée par les étudiants et lycéens



Pendant que le robot Philae se posait sur la comète, son double, une maquette à l'échelle atterrissait au Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget.

Baptisée Philea, elle a été conçue et réalisée en collaboration par une soixantaine d'étudiants et lycéens en BTS et Bac Pro et leurs professeurs appartenant à 12 établissements des académies de Créteil, Paris et Limoges dans le cadre d'un projet pédagogique initié et soutenu par CNES.

La première présentation a eu lieu au lycée Diderot à Paris le 6 décembre. On peut voir PHILEA au musée du Bourget où elle restera exposée pendant un an. Des démonstrations « dynamiques » sont d'ores et déjà prévues lors du salon du Bourget en juin 2015 ainsi qu'aux journées de l'innovation organisées au lycée Diderot le 25 mars 2014.



La sonde Rosetta enregistre les images, ici le 13 novembre 2014, de l'atterrisseur Philae posé pour observer et analyser la surface de la comète 67P/Churyumov-Gerasimenko.

dans cette mission, dont 200 millions pour Philae. Un chiffre qui équivaut à peine à la moitié du prix d'un sous-marin moderne, ou à trois Airbus A380, indique l'agence sur son site Internet. La France est l'un des principaux contributeurs du projet, derrière l'Allemagne. Notre pays participe à trois niveaux : participation au programme obligatoire de l'ESA (de ce fait, l'industrie française a participé à la réalisation de Rosetta, en particulier ASTRIUM) ; participations instrumentales aux charges utiles, tant de Rosetta que de Philae ; participation à l'ingénierie, au développement, aux tests et aux opérations de Philae. C'est le CNES qui pilote la contribution scientifique fran-

çaise : le centre a participé ainsi à la conception et au financement de 8 des 11 instruments de l'orbiteur (partie de la sonde restant en orbite), et assume la responsabilité du centre de mission scientifique de Philae, le SONC. L'organisme français fournit en outre la pile et les batteries capables de séjourner durant près de dix ans dans l'espace à une température moyenne de - 40 °C. Au total, plus de 2000 salariés (dont la moitié en Europe) ont participé au développement de la mission, que ce soit au sein des organismes de recherche, de l'agence spatiale ou des industries qui ont collaboré au projet (Alcatel Space, Astrium, EADS LV, Snecma, Thomson...). Au-delà des résultats scientifiques attendus (« Avec Philae, on a en pour 20 ans d'analyse de données », estime le scientifique Jean-Baptiste Re-

Nicolas Altobelli « La vérité du terrain »

Que nous a déjà appris la mission Rosetta sur les comètes ?

Rosetta-Philae nous a montré que les comètes réservent des surprises et que les mesures faites depuis la Terre par des télescopes sont idéalement complétées par ce type de mission, nous donnant « la vérité du terrain ». Un des exemples les plus frappants est la forme inattendue de la comète observée depuis par Rosetta à partir du mois d'août dernier.



Nicolas Altobelli, responsable scientifique à l'agence spatiale européenne.

Les grains de poussière et les gaz émis lorsque la comète s'approche du soleil sont et seront analysés avec une précision jamais atteinte.

Enfin le robot Philae nous a permis d'avoir des images du sol à haute résolution, montrant de façon surprenante des parties « dures », dont la formation et l'existence reste inexpliquée pour l'instant.

Quelles sont les prochaines étapes de la mission ?

Rosetta va accompagner la comète lors de son périple autour du soleil, qui va l'amener au point le plus proche (la « périhélie ») en Août prochain. Elle mesurera l'évolution de l'activité avec l'augmentation puis la diminution du flux solaire jusqu'en décembre 2015, lorsque la comète s'éloignera à nouveau du soleil.

Dans les semaines qui viennent, nous allons rester en orbite quasi circulaire à environ 20 km de la surface, avant de faire un premier « plongeon » à 8 km. D'autres trajectoires spécialement conçues pour les expériences scientifiques suivront, alternant des passages à environ 70 km et sous les 20 km.

D'autres missions d'ampleur similaire sont-elles en cours ou programmées ?

Le choix des missions par l'ESA suit les souhaits de la communauté scientifique européenne, après analyse des critères de faisabilité. Dans le domaine de l'exploration du Système Solaire, un autre projet extrêmement ambitieux est maintenant programmé. Il s'agit de « Juice », une mission conçue pour explorer les lunes de glace de Jupiter en particulier sur le plan de l'astrobiologie. Cette mission va rejoindre le système Jovien, et se mettre en orbite autour de Ganymède, une des plus grosses lunes du système solaire, contenant très probablement un océan d'eau liquide sous sa croûte glacée.

nard), et malgré les déboires de Philae pour arriver à s'accrocher à la comète, la mission Rosetta est un succès indéniable pour l'Europe qui a su miser sur un projet à la fois ambitieux et réaliste. Il n'est pas certain cependant que l'exploit puisse être renouvelé de sitôt. Début octobre en effet, la Cour des comptes a estimé que la France contribuait trop au financement de l'ESA. Au total, les finances publiques françaises ont consa-

cré 500 millions d'euros par an au transport spatial ces dix dernières années, résume la juridiction. Sur ce total, 350 millions ont été utilisés pour « souscrire à des programmes ESA », alors que la France participe déjà largement au développement du lanceur européen Ariane. La crise n'épargne donc pas l'aventure spatiale, même si celle-ci peut encore, heureusement, nous faire rêver. ♦

Emmanuel Guichardaz

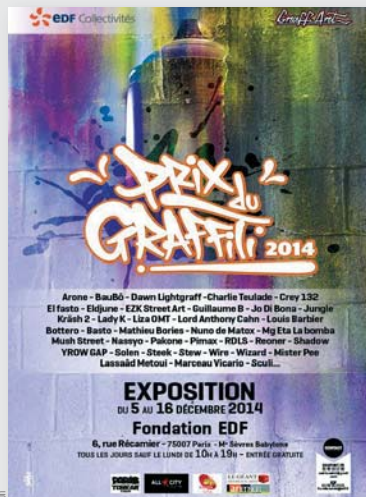
La pourriture en série

Universcience a eu l'idée originale de faire entrer la pourriture au cœur d'une nouvelle série documentaire accessible à tous sur sa WebTV scientifique hebdomadaire, Universcience.tv. Avec le concours de CNRS Images et grâce à la passion de la réalisatrice Geneviève Anhoury, 21 épisodes, d'environ 3 minutes chacun, sont réunis dans une websérie intitulée « La nuit du vivant ». Chaque épisode de ce « Voyage au cœur de la pourriture » est autonome. Complémentaires aussi, ils illustrent par leur variété combien le champ de la science varie autour d'un même sujet. On navigue de la reproduction des bactéries aux levures, des « amateurs de pourriture » à la fermentation du fromage. Il ne s'agit pas de réhabiliter ce qui nous rebute tant, mais de nous éblouir avec des images magnifiques et des commentaires de scientifiques qui nous rappellent combien la pourriture est constitutive de la vie, de nos aliments, de notre environnement. Les images fascinent par leur beauté ou leur étrangeté et la voix du comédien Denis Lavant, qui porte celle des scientifiques, concourt à une approche originale de la recherche scientifique, avec poésie, mais aussi pédagogie. Grâce à une technologie innovante, on n'a jamais vu d'aussi près la pourriture. Le Cellscope, un microscope relié à un smartphone, permet de grossir l'image jusqu'à 1 200 fois. Cette technique médicale est utilisée pour la première fois pour la réalisation d'un documentaire. À découvrir sur www.universcience.tv.



Le graffiti s'expose

La Fondation EDF a choisi, avec l'association Graff Art, de mettre en perspective, le mouvement du street-art, depuis



les graffs à la bombe de ses premières années clandestines dans la rue à aujourd'hui où il entre au musée, s'institutionnalise. La pratique a développé de nouveaux langages, techniques et formels. La belle histoire de « L'énergie dans ma ville » est à découvrir librement à l'Espace Fondation EDF de la rue Récamier à Paris 7^e. Jusqu'au 1^{er} mars 2015.

Du Kazakhstan à Strasbourg



Avec l'exposition « La vie est une légende », le Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg surprend par un aspect méconnu d'un pays lointain, le Kazakhstan. Loin d'un folklore traditionnel, c'est sa grande créativité contemporaine que propose Dimitri Konstantinidis, commissaire de l'exposition. Le directeur de l'association Apollonia (France) a invité une dizaine d'artistes connus internationalement pour incarner la formidable vitalité de ces 20 dernières années. Jusqu'au 8 mars 2015.

René Vautier en Algérie



La coopérative audiovisuelle *Les Mutins de Pangée* vient d'éditer un coffret de 15 films que René Vautier a réalisés au moment des luttes pour l'indépendance de l'Algérie, il y a 60 ans. Le cinéaste rebelle avait à l'époque engagé son art en donnant la parole

aux combattants algériens, il fut l'un des plus censurés en France. Le coffret, accompagné d'un livret de 28 pages, offre aux cinéphilés et aux historiens, de découvrir *Avoir 20 ans dans les Aurès* dans une version restaurée. Ce film, l'un des plus puissants sur la guerre d'Algérie, acquit une reconnaissance internationale au festival de Cannes en 1972. www.lesmutins.org

250 objets de contrebande rendus à l'Égypte



250 antiquités égyptiennes saisies par les services douaniers de Roissy en 2010 ont été remises à l'ambassade d'Égypte à Paris le 27 novembre dernier.

Ces objets étaient dissimulés dans les bagages de voyageurs en provenance du Caire. Anneaux, amulettes, statuettes funéraires, aiguillère, pots à fard, carreaux de parement, personnages en bois, plaquettes gravés, etc. sont datés du Moyen empire (2000 avant J.-C.), des époques romaine, byzantine et médiévale, du 1^{er} millénaire av. J.-C. et des IV^e / VI^e siècle après. J.-C.

Photographie, nouvelle Vague

L'association du Centre atlantique de la photographie œuvre toute l'année à Brest pour accompagner les amateurs de photo, en les invitant à des workshop et en organisant des événements, comme l'exposition collective *La Vague #2* qui met en lumière le travail de plusieurs jeunes photographes, amateurs et professionnels de la jeune génération qui partagent un lien intime avec la Bretagne. Du 5 novembre au 21 décembre, leurs travaux sont à découvrir et un journal, édité grâce à un partenariat avec les Éditions Zédélé.



Les Héritiers met l'école à l'écran



Avec *Les Héritiers*, sorti en décembre sur les écrans, l'école revient sur les écrans. Échange avec sa réalisatrice Marie-Castille Mention-Schaar.

« Faites-nous confiance, on a besoin de ça ! » Cette phrase, Marie-Castille Mention-Schaar l'a entendue à plusieurs reprises après la projection de son film *Les Héritiers*, sorti en salles le 3 décembre dernier. Lancé par plusieurs élèves à leurs professeurs qui les accompagnaient à la séance, ce cri est au cœur du film. Il est aussi à l'origine du processus qui a conduit la réalisatrice à porter le projet à l'écran. Elle, c'est à un garçon de dix-huit ans qu'elle a fait confiance. Ahmed Dramé, qui rêve de cinéma, lui a envoyé un mail racontant un épisode de sa propre vie. Par la magie du 7^e art, l'élève de terminale est devenu comédien, jouant son propre rôle pour lequel il est nommé au César du meilleur espoir, et co-signant le scénario.

« Ma nature est d'aller vers des histoires qui montrent que des choses sont possibles. Ce qui m'attire c'est l'idée que des gens se battent pour résister, » explique la cinéaste. Après *Ma première fois* en 2012 et *Bowling*

en 2013, Marie-Castille Mention-Schaar réalise ici son troisième long-métrage. Elle puise l'histoire vraie d'une classe de seconde, la plus faible du lycée Blum de Créteil, composée d'élèves qui, à de rares exceptions, sont rétifs à tout apprentissage et s'unissent seulement pour décourager les professeurs. Afin de casser cette spirale infernale, leur professeure d'histoire leur affirme sa confiance et les entraîne dans un travail commun autour du concours national de la résistance et de la déportation.

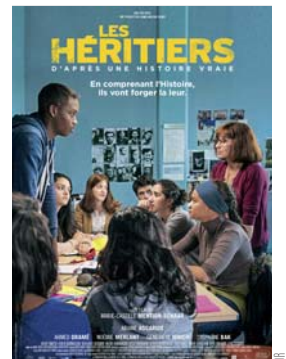
Un cas d'école

A l'écran, le parallèle entre l'horreur de la Shoah, incarnée par le témoignage extra-

ordinaire de Léon Zigel déporté à quinze ans, et les difficultés d'apprentissage et de motivation d'une jeunesse égarée dont l'ultime posture est d'être rebelle, aurait sans doute mérité davantage de distanciation. Mais les mots sonnent vrai, la professeure, interprétée par Ariane Ascaride, incarne magnifiquement l'entêtement à transmettre, à positiver, à rebondir sur les mots ou à passer sous silence ce qui pourrait rompre la cohésion. C'est l'enseignant dont on rêve, celui dont le regard confiant nous a porté toute une vie. « Elle n'est pas une icône. Tous les profs ont envie de faire réussir leurs élèves. Certains y parviennent mieux que d'autres. Mais ce qui est vrai c'est que tout au long de la vie, il y a un ou deux profs dont on se souvient toujours. »

Pour Marie-Castille Mention-Schaar, qui est allée dans différentes classes observer les enseignants, « L'idée des *Héritiers*, c'est la difficulté de la transmission, de l'Histoire, des enseignements en général. La difficulté des enseignants face à la transformation de notre société, l'écho de certains désengagements, leur auto-censure sur certains sujets. Plus on est dans la diversité, plus l'enseignement est important et doit être solide, plus nous adultes nous devons soutenir et accompagner les profs mais aussi faire en sorte que les jeunes soient conscients de l'importance de cet héritage. Et qu'à travers Ahmed/Malik, ils voient concrètement à quoi sert cette transmission. »

Veronique Giraud



L'école au cinéma

Depuis *Les risques du métier* d'André Cayatte, jusqu'à *Ça commence aujourd'hui*, de Bertrand Tavernier (1999), *Être et avoir* (2002), de Nicolas Philibert, et *Entre les murs* (2008), pour lequel Laurent Cantet s'était inspiré du roman éponyme de François Bégaudeau, *La journée de la jupe* de Jean-Paul Lilienfeld et aujourd'hui *Les Héritiers*, l'enseignement prend souvent le chemin du documentaire. Ou de l'humour potache. Ailleurs, avec *Le cercle des poètes disparus* (1989) ou *La vague* (2008), le pédagogue est le moteur d'un scénario qui va jusqu'aux limites pour les dépasser, et finalement laisse échapper le contrôle.

Internet sans foi ni lois ?

Lorsque l'Icann, le régulateur mondial d'Internet, a mis sur le marché des milliers d'extensions de noms de domaine, deux d'entre elles, .book et .vin/.wine, ont fait réagir la France. En jeu la gouvernance d'Internet.

La mise en vente par l'Icann de milliers de noms de domaines génériques, parmi lesquels .book et .livre, .wine et .vin, et .paris, a ravivé les tensions sur la régulation de la toile. Pour comprendre le problème, il faut savoir que les extensions de pays, .fr pour la France, .uk pour le Royaume Uni, sont déterminées par les gouvernements. Mais ce n'est pas le cas des extensions génériques, gérées par des organismes privés ou des associations, appelés Registres. Elles peuvent identifier une filière, culturelle par exemple avec .livre et .book, une entreprise comme .total et .snf ou encore une marque, .google ou .apple. La mise sur le marché de nouvelles extensions, offre de nouvelles visibilité sur Internet mais bouleverse la donne de l'Icann, organisme de droit privé basé

en Californie et lié par contrat au gouvernement américain. Ainsi, la France s'est félicitée que l'Icann ait attribué le 2 décembre dernier le .paris à la Ville de Paris, qui s'était porté candidate, et le .bzh à la région Bretagne. Mais lorsque Amazon achète, pour plusieurs millions d'euros, la gestion exclusive de .livre et .book, il s'agit de la privatisation d'un objet culturel ou d'une filière économique. Ces « close generics » permettent aux grands groupes de se positionner en situation de monopole sur Internet. Auparavant, candidate pour une centaine de mots génériques, la société n'avait pas obtenu l'attribution de .amazon, .store, ou .music. Le mot livre, lui, n'a pas posé de problème à la commission chargée d'accepter les dossiers. Quand l'idée a été émise de créer .vin et .wine, plusieurs dysfonctionnements graves de l'Icann ont été mis à jour. Car, depuis plusieurs mois, un bras de fer est engagé entre la secrétaire d'État Axelle Lemaire, qui a alerté l'Europe, et les États-Unis, pour garantir les



règles de protection des appellations et celle des droits des auteurs et ne pas laisser libre cours au tout business.

Des règles de protection

Cette bataille autour des conditions d'attribution a une teneur hautement politique. Dans le fonctionnement de l'Icann, un certain nombre de parties prenantes peuvent donner leur avis sur les règles du régulateur américain. Parmi elles, une centaine de gouvernements. Or à l'an-

nonce de l'arrivée sur le marché des extensions de domaine .vin et .wine, plusieurs gouvernements dont la France ont alerté l'Icann en demandant à l'organisme américain de s'assurer, avant de déléguer ces noms-là à des opérateurs, que ceux-ci respectent un certain nombre de règles, notamment celles des indications géographiques protégées (IGP), mais aussi les règles inhérentes à la vente d'alcool, notamment de vin, afin que ces noms de domaine ne puissent être acquis par des sociétés vendant des faux Bordeaux par exemple, des faussaires, des escrocs.

Dans un second temps, les gouvernements américain et australien se sont unis pour riposter en disant qu'ils ne reconnaissent pas les IGP et, qu'en conséquence, il n'y avait aucune raison de bloquer ces opérateurs. Or les décisions internes au conseil d'administration de l'Icann doivent se prendre à l'unanimité. Les noms .vin et .wine ont pour-



L'Icann en jeu

L'organisme régulateur d'Internet avait voulu s'émanciper de la tutelle de l'État en 2009 mais Washington avait refusé, faute d'un dispositif de surveillance fiable et indépendant de l'Icann. Aujourd'hui, le gouvernement américain annonce vouloir mettre fin au contrat en septembre 2015. « Mais les États-Unis ne permettront pas qu'Internet au niveau mondial soit récupéré par un individu, une entité ou une nation cherchant à imposer leur propre vision du monde sur la sagesse collective de cette communauté » affirmait la ministre américaine du commerce Penny Pritzker en octobre dernier. S'agit-il de réformer l'Icann ou bien d'inventer un autre principe d'organisation ?



La régulation d'Internet, objet mondial par nature, fait s'opposer des cultures nationales différentes, dans un monde où les Etats-Unis ont une longueur d'avance.

tant été mis en vente et des enchères ont départagé les trois candidats Registres, tous trois américains. C'est la société Donuts qui l'a emporté. Et avec cette vente, s'est envolée l'idée d'un contrôle par le respect des règles.

Un bras de fer politique

La riposte est complexe car la vente est actée et elle ne concerne pas directement les États. Mais Axelle Lemaire, la secrétaire d'État au numérique, aux côtés de la filière des professionnels du vin, porte le dossier sur un plan politique, le seul point de vue qui peut compter désormais. Il n'est en effet pas dans le pouvoir de l'Icann de régler un problème de reconnaissance d'indications géographiques protégées, problème qui n'a pas pu être réglé en

vingt ans par l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

L'Icann est dans une position très dangereuse pour elle-même: si elle donne raison à Axelle Lemaire le gouvernement américain réagira, si elle donne raison au gouvernement américain, l'ensemble de l'Union européenne réagira car les règles des IGP sont un acquis communautaire. Or le premier mandat de la commission européenne à l'international est la défense des acquis communautaires.

C'est ce que la France a rappelé courtoisement, par une lettre commune adressée fin 2013 à l'Icann, signée par Axelle Lemaire, par la commissaire européenne Neelie Kroes et par l'homologue britannique d'Axelle Lemaire, demandant d'interrompre le processus.

L'Icann dépassé

La secrétaire d'État au numérique a plusieurs fois réclamé

Pierre Bonis : « Un régulateur essentiellement américain »



Pierre Bonis est directeur général adjoint de l'AFNIC Association française pour le nommage internet en coopération

Quel est l'avis de l'Afnic sur le .vin/.wine ?

L'opérateur technique le plus vertueux du monde, qu'il soit chinois ou australien, ne va pas fabriquer de faux Bordeaux mais il ne pourra pas s'assurer ni assurer qu'un nom de domaine comme .vin, .wine n'appartient pas à une société qui fabrique des Bordeaux frauduleux. S'agissant d'un nom de domaine correspondant à un produit régulé, que ce soit le vin ou la banque, il faut s'appliquer des règles au-delà de l'enregistrement. Sinon c'est un paradis pour les faussaires, les escrocs.

Nous souhaitons que soit reconnue la prééminence des règles nationales, que si un vendeur de faux Bordeaux a un nom de domaine .vin ou .wine, on lui retire le nom de domaine. Le gouvernement français a obtenu de l'Icann que des négociations soient engagées entre les candidats au .vin, .wine avec les représentants des IGP pour trouver un accord bilatéral. C'est ce qui se joue en ce moment.

Pourquoi l'Afnic ne s'est pas porté candidat pour .vin et .wine ?

L'Afnic n'est registre que pour le .fr, pas pour les noms génériques. Pour .paris, c'est la Mairie de Paris qui a porté sa candidature, préparée par l'Afnic, en tant qu'opérateur technique. De la même manière c'est à la Confédération des viticulteurs, la CNAOC, de se porter candidate comme registre de l'extension vin et .wine. L'Afnic met son savoir-faire technique à la disposition des acteurs français qui souhaitent être registres. Nous avons 17 clients français, entreprises, collectivités, etc. La CNAOC n'y figure pas mais ce n'est pas pour autant que l'Icann ne doit pas respecter les règles, ce serait trop facile. L'argument de l'Icann « Les Français n'avaient qu'à se présenter », je le réfute. Cela veut dire que nous devons tous devenir registres pour que nos lois soient appliquées, c'est scandaleux. Cela montre que l'Icann n'arrive pas à gérer la situation actuelle. L'Icann se prend pour une organisation internationale, ce qu'elle n'est pas. C'est un régulateur essentiellement américain qui fonctionne avec le droit américain.

que l'Europe s'affirme comme acteur déterminant dans la gestion mondiale de l'Internet. En octobre dernier, Fadi Chahadé, président exécutif de l'Icann, l'a assurée avoir engagé des discussions avec Donuts pour que ce dernier négocie avec les professionnels de la viticulture.

Le gouvernement américain ne veut pas de précédent. Il ne souhaite pas que l'Icann reconnaisse les IGP parce que s'ils sont acceptés par l'Icann elles pourraient aussi l'être

par l'OMC... Et inversement les Européens ne veulent pas que soit statué le fait que les IGP ne comptent pas pour Internet. Il s'agit désormais d'une négociation géopolitique qui dépasse très largement les prérogatives d'un régulateur.

Quand le gouvernement français pointe du doigt l'Icann, il sait bien que le régulateur n'a pas le pouvoir de régler le problème. C'est le gouvernement américain qui est interpellé. ♦

Julie Matas

Jiri Menzel, cinéaste du Printemps de Prague

Né à Prague en 1938, Jiri Menzel obtient avec *Trains étroitement surveillés*, l'Oscar du meilleur film étranger en 1968. Restauré par Malavida, il ressort dans plusieurs salles.

Comment avez-vous réagi à 28 ans au succès de *Trains étroitement surveillés*, qui signait, en Tchécoslovaquie, une nouvelle culture de liberté ?

J'ai été très heureux de voir les réactions au film à l'étranger, d'autant plus que j'avais d'abord fait ce film à destination du public tchèque. Aujourd'hui encore, je reste surpris de voir ce film susciter des réactions positives un peu partout dans le monde. Avant *Trains étroitement surveillés*, d'autres films de certains de mes collègues, Milos Forman, Pavel Juracek ou Vera Chytilova, avaient déjà été montrés ici et m'avaient ouvert la porte.

Dans cette explosion culturelle, le cinéma a pris une grande place. Est-ce dû à l'importance de la Famu, la prestigieuse école du cinéma de Prague ?

La Famu était une école assez libérale pour l'époque. Nous pouvions discuter avec nos professeurs de façon relativement ouverte, y compris les professeurs qui enseignaient les matières politiques. C'était un îlot plus ouvert et il est sûr que cet esprit-là, lorsque la nouvelle vague tchèque débute, a contribué au dégel politique progressif des années 60 qui mènera au Printemps de Prague. Ce désir d'une libéralisation, qui était présent dans la société, a fortement influencé ce que nous faisons.

Alors que d'autres partent en exil, vous restez dans votre pays en 1968. Quel impact l'invasion soviétique a-t-elle eu sur votre création ?

Je venais de terminer le tournage d'un film, mis en place pendant ces

quelques mois de liberté d'expression de la première moitié de 68, « Alouettes le fil à la patte ». Une fois le film achevé, la nouvelle direction des studios Barrandov l'a interdit. Ce qui s'est passé c'est que des personnes qui dans le passé avaient eu le désir de faire du cinéma mais n'en avaient pas le talent, se sont retrouvées à des postes qui leur donnaient du pouvoir, et la possibilité de décider des nouveaux courants, de dicter la marche à venir en matière de cinéma. Les conséquences se sont fait sentir bien sûr.

Le dialogue de votre cinéma avec l'œuvre de Bohumil Hrabal, ce « créateur du roman moderne » comme dit Kundera, est-il important ?

Mon professeur à la Famu, Vavra, nous disait toujours que la littérature est la grande sœur sinon la mère du cinéma, que le cinéma avait beaucoup à apprendre de la littérature et du théâtre. L'adaptation cinématographique d'une œuvre littéraire a parfois des aspects plus complexes que le simple fait de filmer un scénario. Il est nécessaire de trouver le langage le mieux adapté pour rendre l'esprit du livre. Je pense aussi qu'une des missions du cinéma est de populariser, de diffuser des œuvres littéraires, à travers une autre forme et auprès d'un public qui ne va pas forcément acheter des livres régulièrement et parfois lui donner envie de lire l'œuvre après. Je suis assez fier d'avoir vu les ventes des livres de Hrabal augmenter après la sortie des *Trains* ou de mes autres films adaptés de ses œuvres. De même que les livres de Vladislav Vancura après *Un été capricieux*.



Dans plusieurs endroits du monde on redécouvre vos films.

À Bruxelles en février, à Paris aujourd'hui.

“
Peut-être que ces films ont quelque chose à dire encore aujourd'hui

”

Peut-être que ces films ont quelque chose à dire encore aujourd'hui. Après une rétrospective à Rio de Janeiro, certains films ont été projetés en Inde. C'est surprenant. À l'origine, je faisais ces films pour les spectateurs tchèques, pour mes concitoyens. Et cela vaut aussi pour mes collègues de la nouvelle vague dont les films sont connus de par le monde. Je n'ai jamais eu l'ambition d'être connu à l'étranger ou de réfléchir par rapport à cela. Je n'ai d'ailleurs jamais eu l'ambition de faire des films complexes, ou des films d'art. Ce qui m'intéressait c'était de remplir mon devoir d'artisan, de faire des films du mieux que je pouvais. Mais j'ai toujours cherché à ce que ces films ne s'adressent pas seulement aux intellectuels, aux plus cultivés mais qu'ils s'adressent aussi aux gens normaux, au peuple. Ma mère était couturière, une femme du peuple, mon père, lui, était un intellectuel très cultivé, et à chacun de mes films je me disais qu'il fallait que je le fasse de façon à ce que ma mère puisse le comprendre, mais que je n'ai pas à avoir honte face à mon père.

Propos recueillis par Véronique Giraud

initiatives
LE partenaire des Associations

**Donnez-vous les moyens
de RÉUSSIR VOS PROJETS**

- ✓ Des programmes de levées de fonds **CLÉS-EN-MAIN**
- ✓ **ZÉRO RISQUE** : des actions en toute sécurité
 - Reprise des invendus*
 - Pas d'avance d'argent
 - 100% SATISFAIT ou REMBOURSÉ*

*Conditions sur initiatives.fr

Besoin d'un conseil ?
Contactez nous au **02 43 14 30 00**
infos@initiatives.fr ou sur **initiatives.fr**

→ **Catalogues sur simple demande !**

IR Des livres pour débattre

Outre les livres issus des travaux de ses propres chantiers, l'Institut de recherches de la FSU diffuse des livres qui portent sur des sujets d'actualité.

L'institut ou la FSU ont contribué seuls ou avec d'autres aux publications ci-dessous. Leur finalité ?
Donner sous une forme facilement accessible des arguments pour conduire le débat d'idées.



5 €



5 €



5 €

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr - Livres à commander à :

Institut de recherches de la FSU - 104, rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS - 01 41 63 27 60

E-mail : institut@institut.fsu.fr - Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus)

Transmettre ses valeurs
pour construire un monde meilleur
c'est aussi un engagement de la CASDEN



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 01 Cours des Roches - 77196 Noisiel, Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138
BPCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 433 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN est partenaire depuis 40 ans du réseau Banque Populaire afin de proposer à ses Sociétaires un service bancaire complet et accessible partout en France.

Pour la CASDEN, être proche de ses Sociétaires se traduit au quotidien dans les offres bancaires qu'elle conçoit mais aussi dans les actions qu'elle mène sur le terrain.

Et pour sensibiliser les jeunes générations, la CASDEN s'engage en faveur de l'éducation au développement durable en nouant des partenariats et en concevant des outils pédagogiques à destination des enseignants et de leurs élèves.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, **rendez-vous sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 01 64 80 64 80** ⁽¹⁾

(1) Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur).



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture